



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Établissement Public
de Coopération Intercommunale

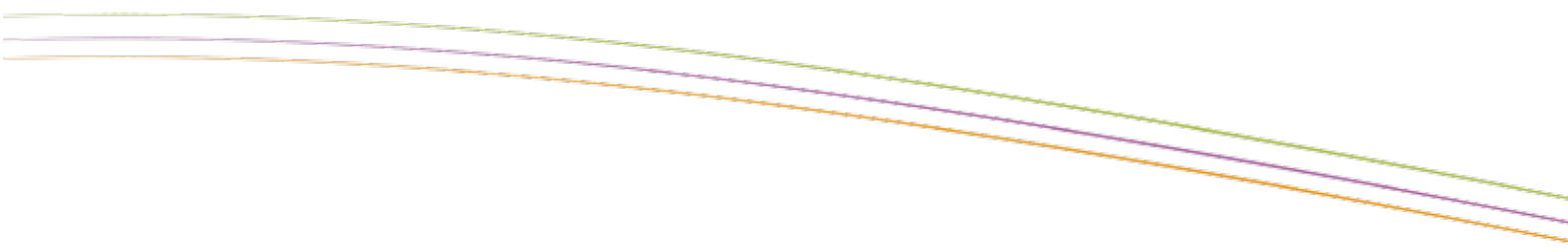
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE NEUFCHÂTEAU

2 bis av François de Neufchâteau 88300 Neufchâteau

Tél : 03 29 94 08 77. Fax: 03 29 06 19 59

Site web: www.bassin-neufchateau.fr

mail: contact@bassin-neufchateau.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BASSIN DE NEUFCHATEAU

SOMMAIRE

EDITO DU PRESIDENT

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE

1.	LES ELUS ET LA VIE INSTITUTIONNELLE.....	6
2.	LES FINANCES.....	9
3.	LES RESSOURCES HUMAINES.....	12

CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT

1.	LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	16
2.	LE TOURISME ET LE PETIT PATRIMOINE.....	22
3.	LES DECHETS MENAGERS	33
4.	L'HABITAT ET L'URBANISME.....	39
5.	LES RIVIERES ET LES PAYSAGES	45

CHAPITRE III : UNE COMMUNAUTE AU SERVICE DE SES HABITANTS

1.	LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.....	58
2.	LES EQUIPEMENTS ET LA POLITIQUE CULTURELLE.....	65
3.	LES EQUIPEMENTS SPORTIFS	83

01

CHAPITRE I : **PRESENTATION GENERALE**

1. LES ELUS ET LA VIE INSTITUTIONNELLE

Présentation des élus :

**Simon LECLERC – Président**

Maire de Neufchâteau –
Vice-Président du Conseil Départemental

**Claude PHILIPPE – Vice-Président en charge des Finances, de la Communication et des casernes**

Maire d'Harmonville

**Régis RAOUL - Vice-Président en charge du Développement Economique**

Maire de Bazoilles-sur-Meuse

**Philippe EMERAUX - Vice-Président au Tourisme et Petit Patrimoine**

Maire de Rollainville – Président de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges

**Cyril VIDOT- Vice-Président en charge des Déchets Ménagers**

Maire de Liffol-le-Grand

**Claude FAUVET - Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire - Habitat - Urbanisme - Rivières et Paysages**

Maire de Maxey-sur-Meuse

**Francis GUICHARD - Vice-Président en charge du Scolaire - Périscolaire et Petite Enfance**

Premier Adjoint à Chermisey

**Dominique HUMBERT - Vice-Présidente en charge de la Culture**

Adjointe à Autigny-la-tour

**Jean-Marie BIGEON - Vice-Président en charge des Equipements Sportifs**

Maire d'Autreville

Liste des délégués communautaires :

COMMUNES	DELEGUES	COMMUNES	DELEGUES
AUTIGNY LA TOUR	Dominique HUMBERT	NEUFCHATEAU	Simon LECLERC
AUTREVILLE	Jean-Marie BIGEON	NEUFCHATEAU	Muriel ROL
AVRANVILLE	Maurice ROUYER	NEUFCHATEAU	Patrice BERARD
BAZOILLES SUR MEUSE	Régis RAOUL	NEUFCHATEAU	Annie OSNOWYCZ
BRECHAINVILLE	Estelle CLERGET	NEUFCHATEAU	Jean-José DA CUNHA
CERTILLEUX	Jean-Marie LOUIS	NEUFCHATEAU	Claudine DAMIANI
CHERMISEY	Francis GUICHARD	NEUFCHATEAU	Jean-Marie ROCHE
CIRCOURT SUR MOUZON	Rose-Marie BOGARD	NEUFCHATEAU	Jacques LEFEBRE
CLEREY LA COTE	Chantal GODARD	NEUFCHATEAU	Mireille CHAVAL
COUSSEY	Bernard ADAM	NEUFCHATEAU	Marie-Agnès HARMAND
COUSSEY	Martine BAUDRY	NEUFCHATEAU	Pierre GRIMM
DOMREMY LA PUCELLE	Daniel COINCE	NEUFCHATEAU	Marie-Françoise VALENTI
FREBECOURT	Yvon HUMBLLOT	NEUFCHATEAU	Nicolas LEONARDI
FREVILLE	Stéphane LEBLANC	NEUFCHATEAU	Grazia PISANO
GRAND	Didier POILPRE	NEUFCHATEAU	Richard MARTIN
GREUX	Jean-Luc GEOFFROY	NEUFCHATEAU	Mathilde MOUTON
HARMONVILLE	Claude PHILIPPE	NEUFCHATEAU	Jean SIMONIN
JAINVILLOTTE	Sandra COMOLLI-GRANDVUILLEMIN	NEUFCHATEAU	Dominique MONTESINOS
JUBAINVILLE	Lys TULPIN	NEUFCHATEAU	Steve CIPRESSO
LANDAVILLE	René MAILLARD	NEUFCHATEAU	Dominique DEMANGEON
LEMMECOURT	Laurent GALAND	PARGNY SOUS MUREAU	Hervé BIDAŁ
LIFFOL LE GRAND	Cyril VIDOT	POMPIERRE	Thérèse BERGER
LIFFOL LE GRAND	Jackie FESSLER	PUNEROT	Dominique BOUTON
LIFFOL LE GRAND	Claude MARSAL	REBEUVILLE	Michel LALLEMAND
LIFFOL LE GRAND	Isabelle CARRET-GILLET	ROLLAINVILLE	Philippe EMERAUX
LIFFOL LE GRAND	Michel LAPERCHE	RUPPES	Maurice AUBRY
LIFFOL LE GRAND	Annie SCHMITT	SARTES	Jean-Luc ARNAULT
LIFFOL LE GRAND	Daniel ROGUE	SERAUMONT	Hervé CLEMENT
LIFFOL LE PETIT	Marie-Christine SILVESTRE	SIONNE	Jean-Marie TROUSSELARI
MARTIGNY LES GERBONVAUX	Jenny WILLEMIN	SOULOSSE SOUS ST ELOPHE	Catherine RENAUD-VERMANDE
MAXEY SUR MEUSE	Claude FAUVET	TILLEUX	François FAUCHART
MIDREVAUX	Anny BOUDIN	TRAMPOT	Didier MAGINEL
MONCEL SUR VAIR	Jean-Philippe HOFER	TRANQUEVILLE GRAUX	Elphège BARRAT
MONT les NEUFCHATEAU	Monique SIMONET	VILLOUXEL	Patrick CHILLON

Les réunions en 2015 :

- **Conseils communautaires : 8 réunions**

- Le 27 janvier au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 26 février à la salle polyvalente à Rebeuville
- Le 31 mars à la mairie de Grand
- Le 12 mai à au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 30 juin à la salle du Lavoir à Harmonville
- Le 15 septembre à la salle communale de Pargny sous Mureau
- Le 27 octobre à la salle Jeanne d'Arc à Liffol le Petit
- Le 15 décembre au Trait d'Union à Neufchâteau.

- **Bureaux communautaires : 10 réunions**

- **Commissions :**

- Finances, communication et casernes : 2 réunions
- Développement économique : 4 réunions
- Tourisme : 2 réunions
- Déchets ménagers : 3 réunions
- Urbanisme, habitat, rivières et paysages: 1 réunion
- Petite enfance, scolaire et périscolaire : 2 réunions
- Culture : 2 réunions
- Equipements sportifs : 2 réunions

- **Arrêtés :**

Le Président a pris 294 arrêtés en sus des décisions administratives courantes.

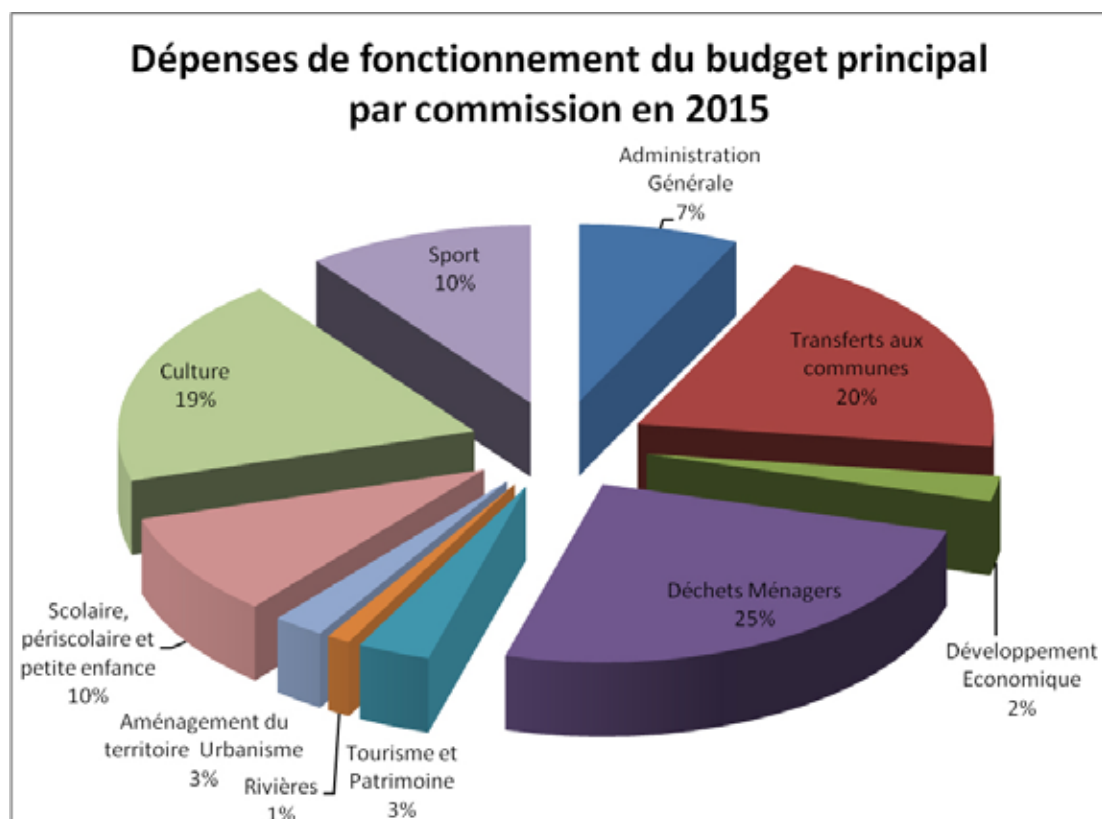
2. LES FINANCES :

La CCBN dispose d'un budget principal et de 5 budgets annexes soumis à TVA (Cinéma, Niémont, Zones d'activité, camping et café-restaurant de Domremy).

Le budget de fonctionnement en 2015 s'est élevé à 7 823 173,68 € en dépenses (+0.15% par rapport à 2014) et 8 549 511.75 € en recettes (+1.63 par rapport à 2014), faisant ainsi apparaître un excédent de 726 134,67 € (+19% par rapport à 2014) qui permet d'abonder un budget d'investissement qui s'est lui élevé à 2 277 118,57 €.

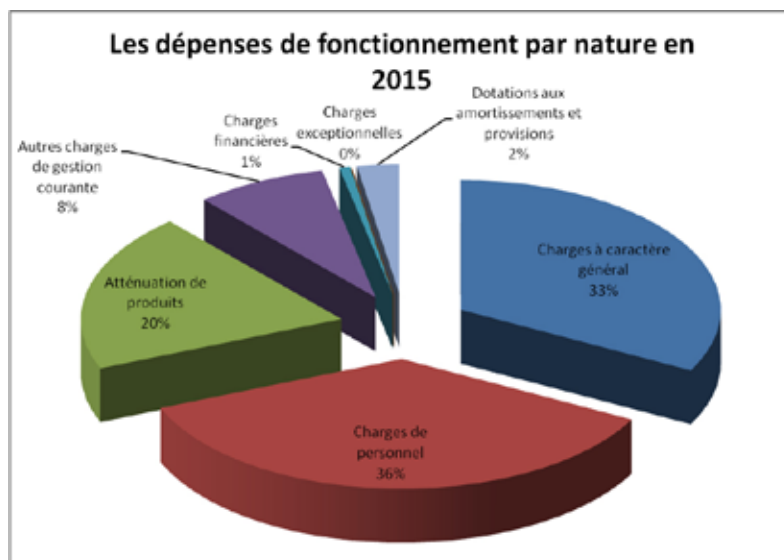
Le budget principal : fonctionnement

L'affectation des dépenses :



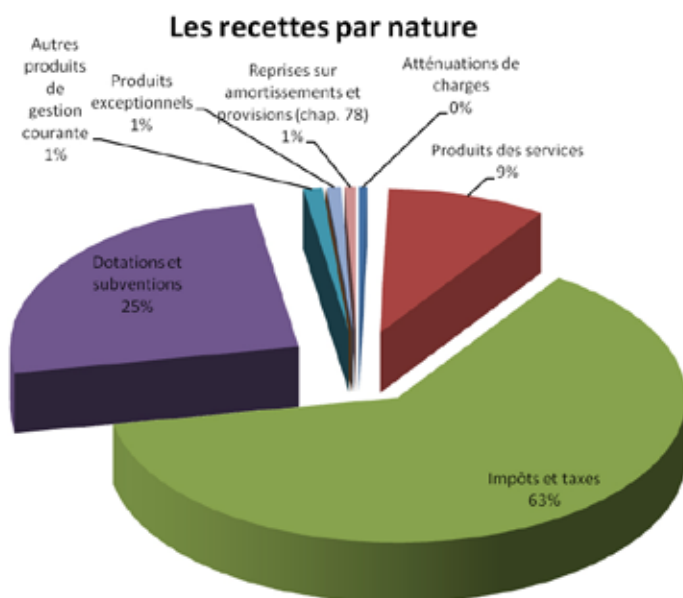
Le principal poste de dépenses de la CCBN reste la gestion et le traitement des ordures ménagères suivi des reversements aux communes. Il faut noter que les charges de l'administration générale ne représentent que 7% des charges de fonctionnement. Par ailleurs, les dépenses en matière de développement économique sont essentiellement retracées dans le budget annexe des zones d'activité.

Les dépenses de la CCBN par nature sont composées essentiellement des charges de personnel, des charges à caractères général (prestations de services, achats, consommations d'énergie etc...) puis des atténuations de produits (versements). Les charges financières (intérêts des emprunts) ne représentent, quant à elles, que 1% du total.



Les ressources

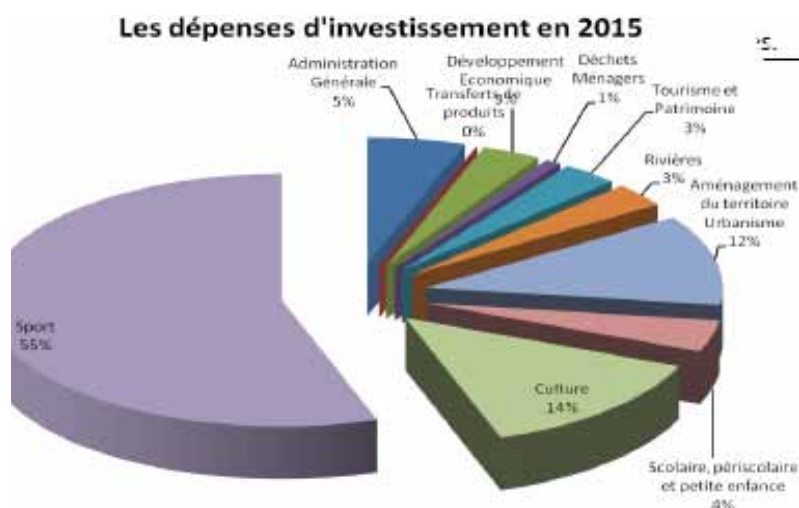
Les recettes sont composées à 63% des impôts et taxes dont : les taxes foncières, la taxe d'habitation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et les nouvelles taxes issues de la taxe professionnelle, à savoir la cotisation foncière des entreprises, la cotisation à la



valeur ajoutée des entreprises, l'impôt forfaitaire des entreprises de réseau, la taxe sur les surfaces commerciales. Viennent ensuite les dotations et subventions, dont la dotation globale de fonctionnement, versées par l'Etat et les aides organismes partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, Caisse d'Allocation Familiale, Eco-emballage, Agence Nationale de l'Habitat...). Le produit des services versé par les usagers des services publics compte 9% du total des recettes.

Le budget principal : investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 022 837.56€ en 2015 dont 1 116 918€ pour les équipements sportifs (travaux de restructuration de la piscine et construction des vestiaires de Coussey).



Un endettement maîtrisé

Au 31 décembre 2015, la CCBN avait une dette cumulée sur le budget principal de 2 088 870.90€ (CRD). Compte tenu de notre excédent de la section de fonctionnement, la CCBN pourrait rembourser cette dette en seulement 2.44 années alors que le seuil d'alerte pour les collectivités est autour de 8 années.

LES RESSOURCES HUMAINES :

La collectivité comptait au 31/12/2015, 95 agents répartis sur les différents services.

Effectifs globaux présents en position d'activité au 31/12/2015 :

Agents en position d'activité (tous statuts) au 31/12/2015	95 agents
- fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	58 agents
- non titulaires occupant un emploi permanent	34 agents
<i>Dont agents remplaçants</i>	9 agents
- Agents n'occupant pas un emploi permanent	3 agents

Répartition des Agents Fonctionnaires :

La CCBN comptait en 2015 58 agents fonctionnaires.

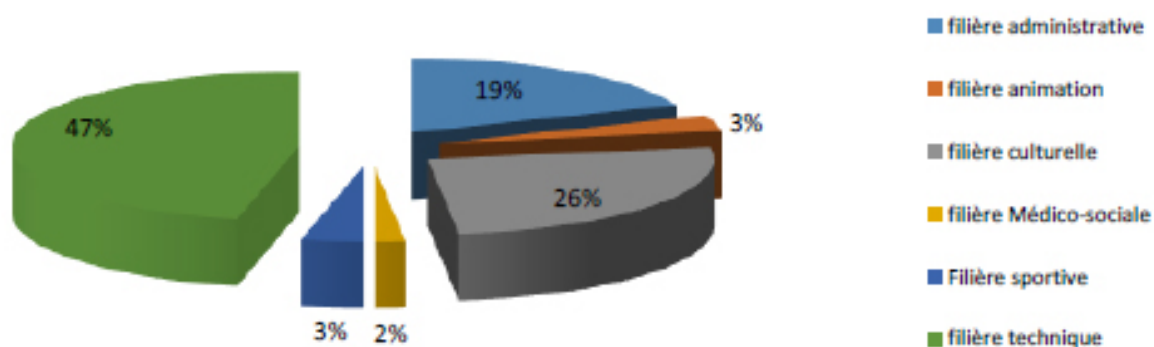
6 agents occupent un emploi à temps partiel (3 sur autorisation et 3 de droit).

43 % hommes et 57 % sont des femmes.

Moyenne d'âge : 47 ans

- Catégorie A : 6 titulaires (10 %)
- Catégorie B : 19 titulaires (33%)
- Catégorie C : 33 titulaires (57%)

Répartition des fonctionnaires par filière



Répartition des fonctionnaires par modalité d'exercice du temps de travail



Observations :

Un agent non titulaire est parti en retraite courant 2015.

Un agent titulaire est réintégré suite au congé parental courant 2015 et un agent non titulaire parti en congé parental.

Cinq agents titulaires sont en disponibilité.

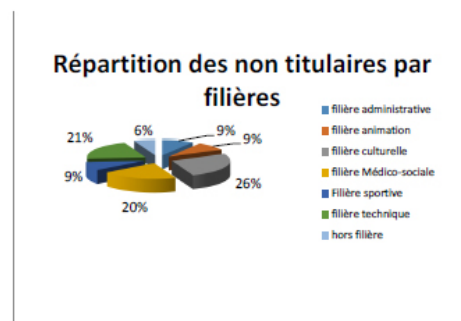
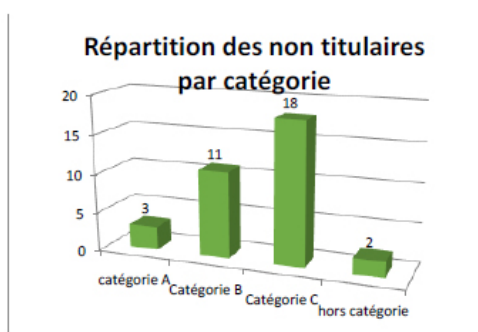
Deux agents non titulaires ont été titularisés à la suite du dispositif de titularisation, et deux nommés stagiaires.

Répartition des Agents Non titulaires occupant un emploi permanent :

La CCBN compte au 31/12/2015, 34 agents ayant la qualité de non titulaire:

- 27 agents sont en CDD
- 7 agents en CDI
- 9 agents en arrêté de remplacement

Sur ces 34 agents, 62% sont des femmes et 38% sont des hommes.



02

CHAPITRE 2 : **LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT**

1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Le développement économique est une compétence obligatoire de la CCBN. Elle est exercée à travers divers services rendus aux entreprises et à la population.

L'accompagnement des porteurs de projet

Le suivi des porteurs de projet a été assuré par la chargée de mission Développement économique, en partenariat avec ALEXIS LORRAINE.

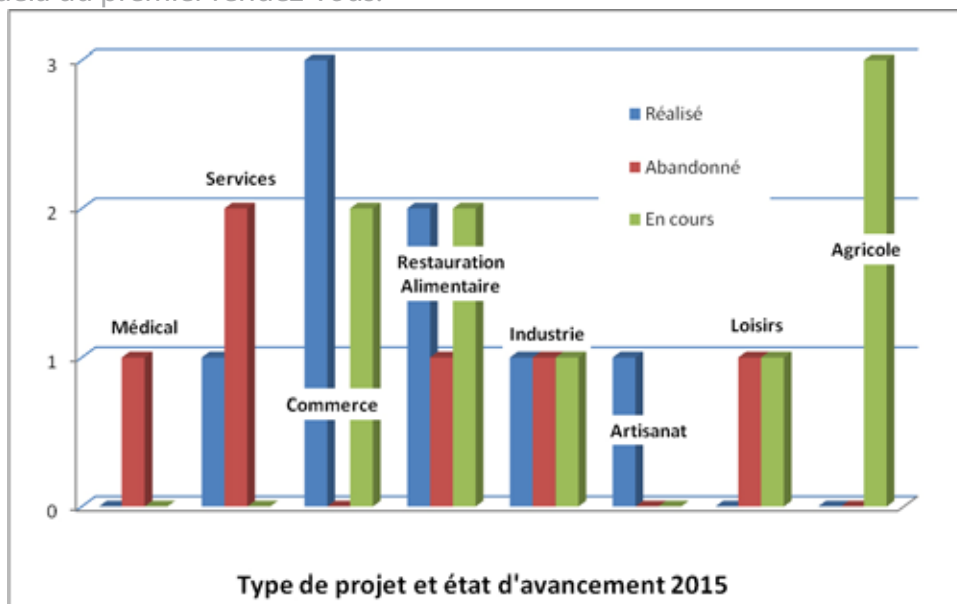
Les porteurs de projet sont tous reçus à la Communauté de Communes puis certains d'entre eux, dont le projet et les compétences nécessitent un accompagnement plus poussé ont été pris en charge par l'association dans le cadre d'une convention. La collectivité accueille les permanences d'ALEXIS LORRAINE dans ses locaux.

Par ailleurs, une bourse des locaux disponibles est tenue à jour en fonction des locations et des ventes effectuées. Elle comporte des bâtiments destinés à divers usages : industriel, commerce, alimentaire, stockage...

La chargée de mission reçoit les porteurs de projet et, après avoir étudié leurs besoins, leur transmet les coordonnées des propriétaires ou des agences qui s'occupent des biens.

Dans le but de préparer un rapprochement avec la Communauté de Communes du Pays de Chatenois, une convention a débuté en janvier 2015. La chargée de mission Développement économique se rend à Châtenois pour rencontrer les porteurs de projet du territoire de la CCPC et organise des visites d'entreprises avec les élus de la CCPC.

Le tableau ci-dessous, qui indique la répartition des 28 projets suivis courant 2015. D'autres porteurs de projet ne sont pas comptabilisés, notamment ceux qui ne sont pas allés au-delà du premier rendez-vous.



Les visites d'entreprises

Courant 2015, il est proposé que les visites d'entreprises soient réalisées en commun par les membres des deux commissions Développement Economique CCBN et CCPC. Les visites ayant lieu en semaine, il est parfois délicat pour les élus de se libérer. C'est cependant le moment où les entreprises sont en action.

L'AFPIA de Liffol le Grand a convié les habitants et les élus pour la découverte du centre de formation. Les visiteurs ont pu se rendre compte de l'introduction des outils numériques et de la présence de robot qui préparent au mieux les élèves et futurs salariés aux besoins des entreprises. La recherche de salariés formés aux machines à commande numérique est croissante dans l'industrie du meuble.

L'entreprise VOSGES BOIS DEVELOPPEMENT, située à Bazoilles sur Meuse a ouvert ses portes au milieu de l'année 2015 pour une visite de ses installations. Elle a sensibilisé les élus sur ses difficultés à fixer le personnel : les postes commencent en effet tôt le matin et le port de charges décourage de nombreuses personnes envoyées par Pôle Emploi. Le sujet de l'approvisionnement en bois à scier est également toujours d'actualité : les instances régionales et nationales sont en cours de résolution du problème qui touche de nombreuses scieries de feuillus.

L'entreprise DSM, de Châtenois a été la première visite en commun des élus. La découverte du cœur de métier de cette entreprise, qui manipule le carton sous toutes ses formes a mis en relief l'importance de la recherche et développement pour pérenniser une activité de 5 salariés.

La SOVEC, entreprise de conseil et de comptabilité, a accueilli en ses murs les élus au dernier trimestre. La quarantaine de salariés sur le site de Neufchâteau ne doit pas faire oublier le rayonnement de cette entreprise. Une dizaine de sites ont été développés afin d'être au plus proche de la clientèle. Un site est à proximité de la Gare de l'Est a même été récemment ouvert afin de servir de point de chute aux entrepreneurs vosgiens en transit dans la capitale. 185 salariés en tout se partagent ces différents et les divers services de l'entreprise (audit, conseil, accompagnement à la création, comptabilité, fiscalité, droit, commissariat aux comptes...)

CARFAR, fabrication de carrosseries industrielles a clôturé les visites d'entreprise. Les élus ont pu apprécier la vitalité du site, qui héberge plus de 80 salariés. L'excellence fait partie de l'ADN de l'entreprise, qui fait de la satisfaction client sa priorité. Le sur-mesure est de mise pour répondre aux exigences et l'utilisation des meilleures matières premières est un gage de durabilité des équipements montés à Neufchâteau.

Les zones d'activités

Les zones d'activité intercommunales sont les suivantes :

- à Neufchâteau : zone artisanale de Richevaux et zone industrielle des Torrières,
- à Liffol-le-Grand : Rue de l'Europe et Route de Villouxel,
- à Mont-les-Neufchâteau : zone de l'An 2000,
- à Sulosse-Sous-Saint-Elophe : La Voie Romaine.

La parcelle réservée par ERDF pour le déménagement du poste électrique de la Rue des Pépinières de Neufchâteau a été bornée : ce sont 8 077 m² qui seront acquis pour une somme de 137 309 € (17€ du m²). Les travaux débuteront en 2016.

Les crédits-baux

Deux entreprises implantées sur les zones d'activité du territoire bénéficient d'un contrat de crédit-bail pour leur permettre d'acquérir le bâtiment qu'elles occupent.

SOREPLA, entreprise de tri plastique implantée à Neufchâteau, sur la zone de la Petite Champagne, a été placée en 2013 en procédure de sauvegarde. Le restant du crédit-bail a été soldé et l'entreprise est aujourd'hui propriétaire.

DELAROUX AMEUBLEMENT a également connu des difficultés puisque l'entreprise a été liquidée et reprise par les anciens dirigeants. Le loyer mensuel est à hauteur de 4 703 €. Le conseil de communauté a accepté un rééchelonnement du crédit bail en prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2020.

L'entreprise MICROSERIE a par ailleurs approché la CCBN pour réitérer une opération type crédit-bail pour l'acquisition du bâtiment actuellement occupé.

Le marché couvert

Le marché couvert, au centre de la ville de Neufchâteau est réservé aux producteurs de produits alimentaires. Une exception est faite avec une marchande de fleurs.



Un boucher, deux maraichers, un volailler, un apiculteur se côtoient les samedis matins. D'autres producteurs se joignent à eux en fonction de leur production comme le marchand de fromage de chèvre qui ne peut être là toute l'année. Une crémière (produits au lait de vache) a décidé de ne plus participer au marché du fait de l'éloignement de son lieu de production (vers Gondrecourt-le-Château) et du besoin de sa présence sur place pour aider son conjoint.

Le soutien à la filière ameublement et aux métiers d'art

Le PLAB (Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois) anime depuis plus de 20 ans la filière ameublement du territoire. Basé à Liffol le Grand, au cœur de la cité du meuble, le PLAB permet la veille dans les secteurs avoisinants et offre des formations sur des techniques innovantes ainsi que sur la mise en avant des produits. Cette animation est complétée par une communication nationale et internationale assurée par le PLAB.

La présence des entreprises du territoire sur des salons de renommée internationale (Londres, Milan...) assure une visibilité importante pour les innovations constantes de la cité du meuble. L'image des entreprises, sous l'impulsion du PLAB, est en train de changer : on reconnaît le savoir-faire mais il est désormais associé au modernisme et non plus à la seule copie d'anciens. En sa qualité de financeur du PLAB, la CCBN est conviée à chacun des comités de pilotage (2 à 3 par an) et aux assemblées. Cela permet au Vice-Président en charge du Développement Economique de suivre les actions de l'association. Le soutien au PLAB s'élève à 10 000 € pour l'année 2015, comme les années précédentes.

L'action subventionnée pour 2015 est la création du dossier IG (Indication Géographique) pour le « siège de Liffol ». En effet, le PLAB a été approché par le Ministère de l'Economie pour la mise en place d'une IGP (Indication Géographique Protégée) sur les produits manufacturés. Cette évolution de l'IGP, qui était réservée aux produits alimentaires, se traduit par la volonté de mettre en place un cahier des charges à respecter pour bénéficier d'une appellation type « Meuble de Neufchâteau-Liffol le Grand ».



Le PLAB a été invité par le Ministère de L'Industrie à présenter le savoir liffolois aux côtés d'autres produits français : le textile des Vosges, la dentelle de Calais, les couteaux de Laguiole... Deux sièges, représentant tradition (HENRYOT ET CIE 1867) et modernité (LAVAL) ont ainsi trôné parmi la trentaine d'objets présents.

L'instruction du dossier durera au minimum 10 mois à partir de la date de dépôt par les services de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

Le label Villes et Métiers d'Art

Le label « Villes et Métiers d'Art » (VMA) a été décerné à la CCBN pour les communes de Neufchâteau et Liffol-le-Grand depuis 2011. Ce label est la reconnaissance qu'un savoir-faire spécifique existe sur le territoire et est valorisé par diverses actions tout au long de l'année.

Le cœur de l'animation du label est réalisé lors des Journées Européennes des Métiers d'Art. Initialement prévues sur un weekend, la CCBN a décidé de prolonger la durée des JEMA sur le territoire.



JEUDI 26 MARS : Visites d'entreprises et Nomad'Lab

L'entreprise NEOSIEGES (Neufchâteau) a accueilli le Nomad'Lab (Fab'Lab itinérant de l'Université de Lorraine) pour une découverte par les scolaires des centres de formation, les élus et les entrepreneurs du territoire.

La visite s'est poursuivie avec LAVAL (Liffol-le-Grand) pour mieux se rendre compte que tradition et modernité (machines à commande numérique etc.) sont entrelacées pour créer des pièces d'exception dans les ateliers de cette Entreprise du Patrimoine Vivant.

VENDREDI 27 MARS : Journée Colloque

Incontestablement le point d'orgue des JEMA, la journée colloque est appréciée des apprenants (AFPIA, SEP de Neufchâteau et GRETA) ainsi que des professionnels. Ce moment d'échange fort commence avec une table ronde, durant laquelle les intervenants sont assaillis de questions par le public. A la suite du verre de l'amitié, l'après-midi se poursuit autour de la restitution de l'étude de marché « Luxe » commandée par le PLAB, agrémentée d'un débat-échange avec la salle. Cette étude est unique par le champ couvert, qui traverse plusieurs secteurs d'activité. Les conclusions sont disponibles auprès du PLAB.

Cette journée est ouverte à tous, quelle que soit la sensibilité aux Métiers d'Art, car les problématiques sont abordables par chacun.

SAMEDI 28 MARS et DIMANCHE 29 MARS

Le public peut découvrir les chefs d'œuvre des MOF du Grand Est, placés dans l'écrin que constitue l'escalier Renaissance classé de l'Hôtel d'Houdreville.

Les MOF ont profité de cette réunion pour procéder à leur assemblée générale dans le salon d'honneur de la mairie de Neufchâteau.

Plusieurs volées de marche plus haut, les stagiaires du GRETA Sud-Lorraine ont permis une démonstration de tapisserie d'ameublement et de marqueterie.

Découverte du Nomad'Lab et de ses applications liées aux nouvelles technologies



Apprentis du LEP de Contrexéville (Métiers de l'esthétique et de la restauration), en charge de l'apéritif lors de la journée colloque



Assemblée Générale des MOF du Grand Est à l'Hôtel d'Houdreville (Mairie de Neufchâteau)



Journée colloque : table ronde et conférence de professionnels des Métiers d'Art



Démonstration par les apprenants du GRETA Sud-Lorraine, section de Neufchâteau



Exposition des chefs d'œuvre des Meilleurs Ouvriers de France au sein de l'Escalier Renaissance classé de l'Hôtel d'Houdreville



2. TOURISME ET PATRIMOINE :

Meuse à Vélo

Accord de coopération



Pour assurer l'engagement de tous les partenaires impliqués au niveau international dans la création de l'itinéraire cyclo-touristique de « La Meuse à Vélo », une structure opérationnelle a été créée le 29 janvier 2015 sous la forme d'un consortium, régi par une convention. C'est avec l'accord du Conseil Communautaire en date du 27 janvier 2015 que Monsieur LECLERC et Monsieur EMERAUX se sont rendus à Maastricht pour signer l'accord de coopération.

Cet accord fixe notamment le montant de la participation annuelle de la CCBN pour la promotion et la communication de l'itinéraire qui se fera à l'échelle internationale (création d'un site internet, manifestations, salons spécialisés...).

De plus, le 30 septembre 2015, à Châlons-en-Champagne, a été validé le règlement intérieur du consortium, ainsi que les avancées des différents groupes de travail.

Signalisation directionnelle

Convenu lors d'une réunion des partenaires français à Bar-le-Duc le 21 avril 2015, l'ensemble des panneaux de signalisation directionnelle de l'itinéraire de la « Meuse à Vélo » ont été dessinés par le service communication de la CCBN, dans le respect du code de la route.

En mai 2015, en collaboration avec les services du Département des Vosges, un « Road Book » a été réalisé sur les 40 km de la vélo-route qui traverse le territoire de la CCBN. Ce document servira de base à la pose de la signalisation directionnelle en 2016. Au niveau national, l'ensemble de l'itinéraire devrait également être balisé l'année prochaine.



Aménagement rue de la gare à Neufchâteau

Afin que les cyclistes qui emprunteront l'itinéraire de « La Meuse à Vélo » puissent passer en double-sens devant la gare de Neufchâteau, les services techniques de la commune ont réalisé avec le financement de la CCBN, un aménagement rue de la gare. Par ailleurs, il est à noter que cet aménagement de voirie est le premier double-sens cyclable du territoire.

Camping intercommunal de Neufchâteau

En 2015, avec 832 arrivées et 1 745 nuitées, la fréquentation du camping intercommunal de Neufchâteau est en baisse par rapport à 2014.

Conscient du problème de baisse de la fréquentation du camping depuis plusieurs années, le Conseil Communautaire en date du 21 janvier 2014 a lancé une étude de faisabilité technico-économique pour la création d'un camping de catégorie supérieure sur notre territoire.

En septembre 2014, le cabinet MLV Conseils retenu pour la mission, a conclu que l'opportunité de créer un camping haut de gamme sur le territoire n'avait pas été mise en évidence.

Suite à ces résultats, le Conseil Communautaire, en date du 20 janvier 2015, a souhaité que le prestataire réalise une étude de valorisation et de restauration du camping actuel qui était prévue dans une tranche conditionnelle du marché.

Le 12 mai 2015, le prestataire a présenté les conclusions de son étude, qui ont conduit les élus de la commission Tourisme et Patrimoine à se positionner pour la réhabilitation du camping actuel.

Fort de Boulémont

Reconstruction du mur d'entrée



L'éboulement du mur de soutènement de l'entrée du Fort de Boulémont (côté gauche) a été causé par les dégradations de l'eau au fil du temps.

Étant la seule entrée du Fort, cela posait non seulement un souci d'esthétique, mais également un problème pour la sécurité des visiteurs.

En date du 22 décembre 2011, la CCBN a lancé une souscription, avec l'aide de la Fondation du Patrimoine pour mener à bien ce projet d'un montant de 39 051 € H.T.

Les travaux pour la restauration du mur d'entrée ont été terminés en juin 2015 grâce à la générosité des 49 personnes ayant participé financièrement à la souscription (13 507 €), au soutien financier de la Fondation du Patrimoine (10 275 €), de la Région Lorraine (5 000 €) et du Conseil Départemental des Vosges (9 018 €).

Le marché avait été confié à l'entreprise Tollot et Fils par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2014.

Inauguration du planétarium

Le 21 mai 2013, la CCBN, dépositaire du Fort de Boulémont, a signé une convention tripartite entre l'association des Amis du Fort de Boulémont et le Club d'Astronomie de la MCL de Neufchâteau afin de fixer les modalités d'occupation de l'édifice par cette dernière.

Le 10 octobre 2015, après plusieurs mois de travail des bénévoles des deux structures, un planétarium a été inauguré dans l'un des postes optiques du Fort de Boulémont.

Cette nouvelle animation est en complémentarité et en prolongement avec les activités proposées dans le cadre du « Fort aux énigmes ». Les travaux d'aménagement du planétarium ont également été complétés sur le glacis par l'installation d'une clôture et d'un point d'entrée électrique afin d'observer les étoiles dans des conditions idéales.



Mise au vert



Soutenu financièrement par la CCBN (à hauteur de 1 905 euros, soit 15% des dépenses) et administrativement, l'étang de la commune de Midrevaux a été aménagé en 2015 par l'association de pêche du village : la Fario du Vau.

Cette association active dans la gestion et la préservation des milieux aquatiques a conçu un projet de mise en valeur du site à l'aide du soutien financier de la CCBN, du Conseil Départemental des Vosges, du Conseil Régional de Lorraine et du Fonds européen Leader.

Le projet s'articule autour d'un sentier de découverte balisé par 5 panneaux didactiques et interactifs sur des thématiques tels que la forêt, la vallée du Vau et de la Saône ou encore, l'étang. Les panneaux ont été réalisés avec la collaboration active de nombreux partenaires locaux tels que l'Aappma, la Gaule Mouzon Meuse, Natura 2000, l'ONF, et d'associations pour la protection de la nature. Le projet est complété par la mise en place d'une zone de fauche tardive, d'une jachère fleurie, d'un large ponton d'observation construit par les membres de l'association, ainsi que de nombreux refuges pour animaux : nichoirs, abris pour chauves-souris,...

Au printemps 2016, l'association installera, avec l'aide des enfants de l'école de Midrevaux des hôtels à insecte. L'inauguration du projet est prévue courant juin.

Soutien au spectacle Jeanne d'Arc

En 2015, la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau a accordé à l'association Voix et Lumière de Jehanne une subvention de 33 000 € pour son spectacle « Jeanne d'Arc » réalisé sur l'esplanade de la Basilique du Bois Chenu à Domremy-la-Pucelle au mois de juillet.

En plus de ce soutien financier, la CCBN a mis à disposition l'un de ses agents pour accompagner l'association dans ses démarches de demande de subvention.

Office de Tourisme de l'ouest des Vosges

Plan de Jalonnement

Avec le déplacement de l'Office de Tourisme à la Mairie de Neufchâteau, les services de la CCBN, en collaboration avec les services de l'Office de Tourisme et de la ville de Neufchâteau, ont travaillé fin 2015 sur un nouveau plan de jalonnement pour la clientèle touristique. Ce plan a été validé en date du 23 octobre 2015.

La nouvelle signalétique a été réfléchie dans un souci de réutilisation de celle existante et dans l'optique du futur emplacement Place Jeanne d'Arc à Neufchâteau.

La fourniture et la pose de la nouvelle signalisation se fera début 2016, avant l'ouverture de l'Office de Tourisme pour la saison estivale.

Fréquentation touristique

* Les visites guidées estivales (juillet / août)

Plusieurs types de visites ont été proposés à destination des visiteurs individuels pendant la saison estivale (juillet-août) afin de permettre au plus grand nombre et à toutes les nationalités de découvrir le secteur sauvegardé de Neufchâteau. Ainsi, les mercredis, il était possible de découvrir le centre historique et le site naturel de l'abreuvoir à vélo électrique, tandis que les vendredis et samedis étaient consacrés aux visites guidées à pied classiques. On constate une baisse significative des visites guidées à vélo électrique, à savoir que la période de canicule peut être une des causes principales de cette baisse, les touristes recherchant davantage les activités de baignade.

*Une fréquentation grandissante dans les églises de Neufchâteau

En 2015, les visiteurs ont au contraire afflué dans les églises, dont l'ouverture était assurée par le personnel de l'Office de Tourisme et une bénévole, sur des périodes réduites en basse saison (seulement le week-end et les jours fériés en mai, juin et sept) et tous les jours en juillet/ août.

- **1447 visiteurs** répartis dans les deux églises avec 1043 visiteurs pour l'église Saint-Nicolas en raison de son amplitude d'ouverture plus étendue.

- Soit une augmentation d'environ **+67% par rapport à l'année dernière** où il n'y avait eu que 900 visiteurs totalisés.

- **204 visites guidées** ont été effectuées dans les églises, **soit 50% de plus qu'en 2014**.

- **7 fois plus de passage à l'Office de Tourisme en 2015 par rapport à 2014** (535 au total).

Une communication accrue a été faite au niveau de la presse locale et des articles supplémentaires par rapport à l'année 2014. Cela peut expliquer cette augmentation de fréquentation importante au niveau des églises.

* Une fréquentation concentrée sur la saison touristique entre mai et août au point accueil de Neufchâteau et Châtenois

Près de 3000 visiteurs ont été accueillis dans les locaux de l'Office de Tourisme à Neufchâteau (entre avril et août). Il n'a pas été observé de variation significative de la fréquentation par rapport à l'année 2014 pendant la saison touristique (entre avril et août), excepté une légère hausse d'une centaine de visiteurs.

Il s'agit plutôt d'une clientèle locale ou de passage pour des excursions (à la journée) ou des courts séjours (3 nuitées maximum). Les étrangers ne restent pas longtemps et font généralement une pause sur leur route des vacances pour visiter et découvrir le territoire.

- 56 % des visiteurs sont originaires du département des Vosges

- La clientèle étrangère représente environ 15% : une majorité d'hollandais concentrés en partie sur le mois de juillet, mais également des allemands, belges et anglais, répartis sur les mois de mai à août.

* L'Office de Tourisme « en dehors des murs »



L'Office de Tourisme a participé à 2 salons pour promouvoir la destination de l'Ouest des Vosges (plus de 700 brochures distribuées) :

* Le Salon Tendance Nature à

Reims (pendant trois jours) qui a permis de toucher un public de proximité ne connaissant généralement pas (ou très peu), la destination.

* La Lorraine est formidable (pendant deux jours) au Lac de Madine réunit les incontournables de la Lorraine et leurs habitants désireux de mieux connaître leur territoire.

L'Office de Tourisme a également été présent sur les événements phares du territoire (près de 800 brochures distribuées) afin de toucher une clientèle plus diversifiée qui habituellement ne passerait pas la porte d'un Office de Tourisme :

Spectacle Monumental Jeanne d'Arc
Spectacle cirque contemporain Sodade à l'amphithéâtre de Grand
Fête du vélo à Neufchâteau
Lorraine Mondial Air Ballon à Chambley
Reconstitution historique de Charmes
Le camp des bâtisseurs à la Maison natale de Jeanne d'Arc
La marche gourmande de Grand
Le marché bio de Liffol-le-Grand

Réalisation et finalisation du Topo guide® et GRP®

Objectifs du projet :

Développer le tourisme vert et de loisirs :

Constituant désormais une activité largement répandue parmi la population européenne, la randonnée évolue, passant du rang de loisir informel au niveau de véritable démarche touristique, potentiellement génératrice de retombées économiques au niveau local.

L'Ouest des Vosges est une destination Nature avant tout, car située dans un environnement naturel de qualité. Le développement de la randonnée apparaît donc comme incontournable pour le tourisme.

Avoir un réseau de randonnées pédestres reconnues et de qualité :

La Fédération Française de Randonnée Pédestre est un organisme reconnu au niveau national car :

- délégataire du Ministère des sports pour l'activité de la randonnée pédestre
- membre du CNOS (Comité National Olympique Sportif)
- agréée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
- partenaire de plusieurs ministères (Tourisme, Ecologie, Agriculture, ...)

A ce titre, les sentiers ont un balisage homologué et connu de tous randonneurs et les Topo-guides® sont des outils très précis et fiables.

La promotion est donc garantie sur l'ensemble de la France et le Topo-guide® de l'Ouest des Vosges fera partie d'un large catalogue de Topo-guides®.

Promouvoir les atouts touristiques du territoire :

On ne fait pas de la randonnée pour faire de la randonnée... c'est également l'occasion de découvrir le territoire, son histoire et son patrimoine. L'itinéraire traverse donc des sites touristiques majeurs du territoire.

Budget réalisé :**Les dépenses s'élèvent à 35 683 € HT, réparties sur trois postes :*****expertise de l'itinéraire (2525 €)*****balisage de l'itinéraire (7130 €)*****réalisation du topo-guide® (26 028 €)****Les résultats :**

L'Ouest des Vosges est présenté aujourd'hui comme une destination randonnée avec un GRP® et de nombreux PR qui permettent d'avoir un bon aperçu des richesses touristiques du secteur : les sites gallo-romains de Grand, Terre natale de Jeanne d'Arc, les sites protégées et pelouses calcaires, le Secteur Sauvegardé de Neufchâteau, le Fort de Bourlémont... Tous ces atouts touristiques sont mentionnés dans le Topo-guide®. L'objectif de promotion touristique est donc largement atteint. Le sentier des VIII vies d'Acturus qui ne connaissait pas un fort succès à cause d'un défaut de promotion et de cartographie est plus lisible aujourd'hui et il dispose d'un balisage reconnu au niveau national et efficace. C'est la vente des Topo-guide® qui sera le premier indicateur de réussite.

Renouvellement du guide et une carte touristique mutualisés avec l'Office de Tourisme du Pays de Mirecourt

La première édition de ces outils de communication (Edition 2015) ayant été satisfaisante, il a été décidé de renouveler l'opération avec les mêmes partenaires (OT du Pays de Mirecourt et Ouest des Vosges).

Investissement dans du matériel professionnel indispensable au développement de l'activité

Acquisition d'un standard téléphonique professionnel : l'objectif était de pouvoir gérer et prendre plusieurs appels et travailler dans de meilleures conditions au quotidien, notamment au moment du spectacle monumental Jeanne d'Arc qui génère un grand nombre d'appels et saturait la ligne téléphonique. Cela permet également à l'équipe qui s'est agrandie, de pouvoir passer des coups de fil simultanés, ce qui n'était pas possible avant cela.

Une communication boostée

En 2015, l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges a investi dans des encarts ciblés dans les suppléments estivaux de la Lorraine et la Haute-Marne.

De plus, il a participé à une émission sur Vosges Télévision pour faire la promotion du Topo-guide®, du spectacle et de notre destination, aux côtés de Vittel / Contrexéville.

Rapprochement avec le Pays de Châtenois par conventionnement

L'objectif premier de ce rapprochement a été de pallier le manque de visibilité de nos deux destinations, dû au morcellement des territoires et à la multiplicité des acteurs.

Par ailleurs, il apparaissait important d'anticiper le projet déjà mené au sein du Conseil Départemental des Vosges qui cherche à mutualiser et rapprocher les territoires pour identifier des grandes aires touristiques du département vosgien.

Une convention a donc été mise en place en 2015 avec la C.C. du Pays de Châtenois pour mutualiser la communication, la commercialisation et le fonctionnement de l'Office de Tourisme.

Développement et professionnalisation de la commercialisation

La professionnalisation d'un Office de Tourisme et le développement de la commercialisation passe par la formation et la sensibilisation des salariés. Une formation commerciale a donc été mise en place en 2015 dans une démarche de progrès.

Promotion et vente de billets du spectacle Jeanne d'Arc

o Démarchage des autocaristes dans le cadre du spectacle Jeanne D'arc

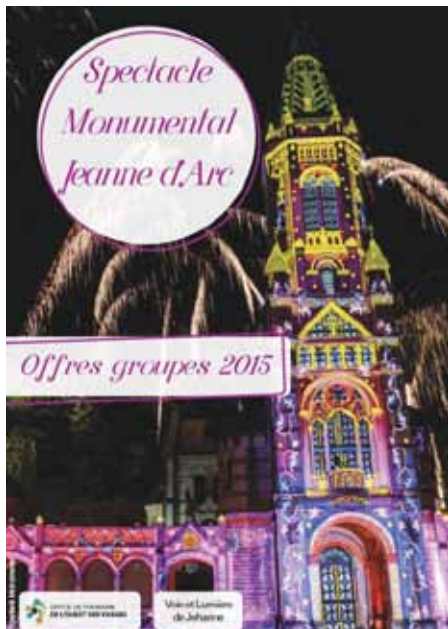
La clientèle autocariste n'est pas une clientèle facile à gérer pour plusieurs raisons :

*la concurrence est rude : les autocaristes sont sollicités de façon excessive par l'ensemble des acteurs touristiques et il faut savoir sortir du lot pour intéresser le client. Ainsi, il y a toute une procédure de relance, mais également une technique de vente à adopter pour capter rapidement l'attention du client sans lui faire perdre son temps précieux.

*Moins de 10 % des autocaristes démarchés sont intéressés par nos produits et répondent favorablement à notre demande. C'est plutôt un bon chiffre mais faut-il encore que la pose d'options soit confirmée par la suite.

Cependant, malgré le taux d'annulation de 25%, ce qui est considérable, il y a eu 1 506 réservations pour le spectacle.

o Création d'une brochure groupe

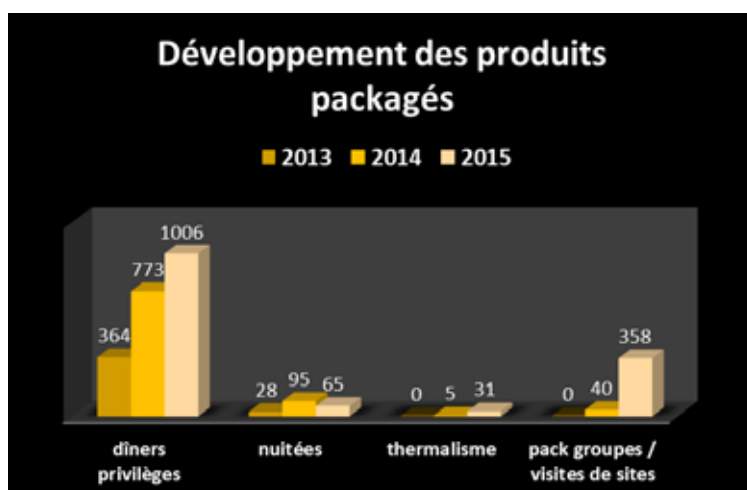


En 2015, une brochure groupe a été créée avec une palette d'offres thématiques liées au spectacle monumental Jeanne d'Arc élaborée en partenariat avec les différents Offices de Tourisme et sites touristiques des alentours.

Ce travail de partenariat vise à structurer et développer notre offre afin d'avoir des propositions riches et diversifiées à soumettre à nos potentiels clients.

Ces offres se sont essentiellement construites autour du spectacle, le but initial étant d'inciter les clients à prolonger leur séjour et visiter le territoire.

o Augmentation des produits packagés



Le démarchage des autocaristes et la mise en place d'une brochure a porté ses fruits en 2015. Davantage de produits packagés comprenant des repas et/ou des sites touristiques ont été vendus. A ce niveau, les objectifs de développement des séjours et excursions, ont été atteints. En effet, l'activité d'agence réceptive de l'OT a permis d'avoir un contact privilégié avec les agences de voyages autocaristes. Quant aux Comités d'Entreprises, il y a eu une baisse significative expliquant la baisse générale du nombre de groupes malgré l'augmentation du nombre d'autocaristes.

Taxe de séjour

La taxe de séjour au réel a été instaurée depuis le 1er janvier 2014 sur l'ensemble du territoire de la CCBN. En 2015, l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges a intégré le territoire du Syndicat d'Initiative de la Communauté de Communes du Pays de Châtenois.

Afin de pourvoir en partie à la cotisation de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges, la CCPC a instauré la taxe de séjour sur son territoire et dans les mêmes conditions que la CCBN. Pour des questions pratiques et financières, une plate-forme internet de télé-déclaration commune de la taxe de séjour a été créée pour les deux EPCI. Cette plate-forme est gérée, par les services de la CCBN et financée par l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges.

En 2015 et pour l'ensemble des territoires de la CCBN et de la CCPC, le montant total de la taxe de séjour s'est monté à 18 875.10 euros. Il a été intégralement reversé à l'Office de Tourisme. Cela représente 36 554 nuitées déclarées, dont 2 715 ont été exonérées. Concernant le territoire de la CCBN, le montant de la taxe de séjour déclaré a été de 13 831.40 euros.

Vu les évolutions législatives, le règlement de la taxe de séjour a été modifié en 2015 à deux reprises, le 27 janvier 2015 et le 15 décembre 2015 pour une mise en application dès le 1er janvier 2016.

Patrimoine : Calvaire de Liffol-le-Grand



Par délibération du 27 janvier 2015, les élus du conseil communautaire de la CCBN ont décidé de restaurer le calvaire de l'église à Liffol-le-Grand.

Élément incontournable du parvis de l'église de la commune, ce calvaire a été érigé dans les années 1926-1927. Avec l'usure du temps, il nécessite aujourd'hui une restauration complète. Le montant de ces travaux est estimé à 29 390 € H.T.

Le 17 septembre 2015, à la Mairie de Liffol-le-Grand, une convention avec la Fondation de Patrimoine a été signée afin de lancer une souscription. Peu de temps après, le 19 octobre 2015, la Région Lorraine a accordé une subvention de 4 700 euros.

Le marché pour la restauration de cet édifice, en fonction du montant collecté par la souscription, devrait être lancé en 2016.

02

CHAPITRE 2 : **LA GESTION DES DECHETS MENAGERS**

3. LA GESTION DES DECHETS MENAGERS

La gestion globale du service

Indicateurs techniques

530 kg, c'est le poids de tous les déchets produits par chaque habitant de la CCBN (hors gravats).

Ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères s'effectue majoritairement en bacs individuels. La fréquence de collecte est uniforme sur l'ensemble du territoire (1 fois /semaine : C1, hormis sur un quartier d'habitat vertical en C2)



ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2013	TONNAGES 2014	TONNAGES 2015	PRODUCTION 2015 PAR HABITANT	ÉVOLUTION 2014 - 2015
. Collecte en régie Puis filière gérée par le SMD* : . transit au quai du Niémont . transport par le SMD . et traitement par incinération à Rambervillers	4 952 tonnes	4 959 tonnes	4 961 tonnes 961 tonnes	285 kg/hab (moyenne départementale : 217kg/hab)	0% Objectif : diminuer les tonnages d'OM

* Syndicat Mixte Départemental de Gestion des Déchets, syndicat auquel adhère la CCBN

Emballages et journaux :

Le tri des emballages est assuré en PAP en sacs jaunes (bouteilles plastique, boîtes métalliques, cartonnets, journaux). Les sacs jaunes sont collectés en C1 sur Neufchâteau et Liffol le Grand et C0,5 sur les autres communes.



ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2013	TONNAGES 2014	TONNAGES 2015	PRODUCTION 2015 PAR HABITANT	ÉVOLUTION 2014 - 2015
. Collecte en régie Puis filière gérée par le SMD : . transit au quai du Niémont . transport par le Niémont . tri par Suez à Razimont . valorisation (selon matériaux)	831 tonnes	794 tonnes	813 tonnes	37,5 kg/hab (moyenne départementale : 39kg/hab)	+2,4% Objectif : augmenter les tonnages de tri

Verre :

Le tri du verre est proposé en conteneurs d'apport volontaire, répartis uniformément sur le territoire. Le vidage est assuré par un prestataire du Syndicat Départemental des Déchets (SMD).



ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2013	TONNAGES 2014	TONNAGES 2015	PRODUCTION 2015 PAR HABITANT	ÉVOLUTION 2014 - 2015
Filière gérée par le SMD : - Collecte par Paté - Tri à St Menge (Paté) - Valorisation à Gironcourt (OI)	657 tonnes	650 tonnes	653 tonnes	37,5 kg/hab (moyenne départementale : 39 kg/hab)	+ 0,5% Objectif : augmenter les tonnages de tri

Déchets verts :

Un service de collecte des déchets verts en mis en place de mai à octobre sur les communes de Neufchâteau et Liffol le Grand (C1 sur 6 mois). Aucun contenant n'est fourni ; la CCBN suggère aux usagers d'utiliser le bac à ordures ménagères pour cette collecte des déchets fermentescibles.

ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2013	TONNAGES 2014	TONNAGES 2015	ÉVOLUTION 2014 - 2015
- Collecte en régie - compostage au Niémont	306 tonnes	317 tonnes	270 tonnes	-15% Objectif : pas de déchets verts dans les bacs OM

Cartons des professionnels :

Une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée en C1 dans les rues commerçantes et zones artisanales de Neufchâteau et Liffol le Grand.



ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2013	TONNAGES 2014	TONNAGES 2015	ÉVOLUTION 2014 - 2015
- Collecte en régie - transport par Mauffrey - Puis filière gérée par le SMD	151 tonnes	165 tonnes	153 tonnes	-7% Objectif : pas de cartons dans les bacs OM

Encombrants :

Le service du Niémont se déplace à domicile pour effectuer l'enlèvement d'objets volumineux (pour mémoire, ce service est réservé aux personnes ne pouvant pas se déplacer jusqu'à la déchèterie).

Les objets collectés sont ensuite déposés en déchèterie dans les bennes dédiées.

Déchèterie :

La CCBN gère la déchèterie du Niémont, site gardienné ouvert 7 jours/7 pour accueillir les déchets des ménages et des professionnels : déchets encombrants, de bricolage, de jardin, toxiques et d'équipement électrique et électronique.

	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015
Ferrailles	180	165	185
Encombrants	627	476	489
Branches	542	345	272
tontes		270	197
Cartons sur déchèterie	77	170	234
Inertes/ gravats	933	797	974
Bois	641	433	482
Meubles (DEA)	16	198	219
DEEE	111	93	100
Pneus	8	10	21
Plâtre	33	111	95
huisseries	--	5	15
Amiante liée	10	15	14
Déchets dangereux (peintures, pesticides...)	23	0,04 (mise en place éco filière, donc tonnages aidés non comptabilisés)	7,4
Total déchèterie	3201	3088	3304

Indicateurs financiers

Modalités de financement du service

Le service est financé par une contribution demandée aux habitants du territoire, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La TEOM est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local pour les professionnels.

Tarifs facturés par le SMD en 2015

Ordures ménagères résiduelles : 138,85 €TTC/tonne

Dont : 22,10 €TTC/tonne pour le transitage/transport

116,20 €TTC/tonne pour le traitement

Tri des sacs jaunes : 117,18 €TTC/tonne

Vidage des conteneurs verre : 38,72 €TTC/tonne

En fonction des tonnages et de la qualité du tri, la CCBN obtient des soutiens d'EcoEmballages et EcoFolio. Ces recettes permettent de minorer le coût des filières de tri.

Bilan annuel global

Les dépenses 2015 du service public de collecte et de traitement des ordures s'élèvent à 1 765 200 €TTC. Les recettes 2015 s'élèvent à 1 804 053€TTC. Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 2,2%.

Les filières de tri sont financièrement avantageuses. D'où l'intérêt de détourner du bac ordures ménagères tous les déchets valorisables.

02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT

02

CHAPITRE 2 : **L'HABITAT ET L'URBANISME**

4. L'HABITAT ET L'URBANISME

Urbanisme

La Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau est compétente dans l'élaboration, la modification, la révision et toute évolution des documents d'urbanisme. A ce titre, elle a engagé en 2015, et en accord avec les communes concernées, trois procédures dites de « modification simplifiée ».

Prescription et approbation de la 1ère modification simplifiée du PLU de la commune de Neufchâteau

Prescrit le 12 mai 2015, le Conseil Communautaire a approuvé en date 15 septembre 2015 la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Neufchâteau. La procédure portait d'une part, sur la création d'une zone UY.d afin de doter l'unique zone commerciale de la commune d'un règlement spécifique et d'autre part, sur la modification du règlement de la zone UY afin d'en améliorer sa compréhension et l'instruction des autorisations du droit des sols.

Prescription de la 2ème modification simplifiée du PLU de Neufchâteau

Par délibération du conseil communautaire du 27 octobre 2015, une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Neufchâteau a été prescrite. L'objet de cette modification portait sur la modification du règlement de la zone UB, et notamment sur les règles liées à l'aspect extérieur des bâtiments, afin d'y favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques. Cette procédure sera achevée au début de l'année 2016.

Prescription et approbation de la 2ème modification simplifiée du PLU de la commune Bazoilles-sur-Meuse

Prescrit le 12 mai 2015, le Conseil Communautaire a approuvé en date du 15 septembre 2015 la 2ème modification simplifiée du PLU de la commune de Bazoilles-sur-Meuse. La procédure portait d'une part, et dans un souci de densification de la commune, sur la diminution de la superficie de la zone UE au profit de la zone UB et d'autre part, sur le changement de rédaction du règlement écrit applicable aux zones UA et UB afin de l'adapter aux matériaux plus économes en énergie.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Lancement d'un appel d'offres restreint

Le Conseil Communautaire de la CCBN a prescrit un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Plan Local de l'Habitat (PLH) le 13 mai 2013. La Communauté de Communes du Pays de Châtenois (CCPC) ayant également prescrit un PLUi sur son territoire en date du 25 janvier 2015, et dans l'optique d'un futur rapprochement des deux EPCI, une convention de groupement de commande a été signée entre les deux collectivités afin de retenir un prestataire commun pour l'élaboration des deux documents d'urbanisme.

Ainsi, entre février et août 2015, les services des deux collectivités ont travaillé à la rédaction du cahier des charges des études. Ce travail, fruit d'une dizaine de réunions et d'échanges constant entre les agents des deux EPCI et l'Etat, a permis de lancer en septembre 2015 un appel d'offres restreint. En 2016, cet appel d'offres aboutira à la sélection d'un prestataire commun pour mener à bien l'élaboration des documents d'urbanisme des deux territoires qui devrait prendre environ quatre années.

Instruction des autorisations du droit des sols – Création d'un service mutualisé

Au 1er juillet 2015, onze communes de la CCBN ont été concernées par la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme. Il s'agit des communes de Bazoilles-sur-Meuse, Certilleux, Circourt-sur-Mouzon, Coussey, Frebécourt, Neufchâteau, Liffol-le-Grand, Rebeuville et Soulosse-sous-St-Elophé.

Afin que l'instruction, dorénavant à la charge des communes, soit efficace et proche du territoire, les élus de la CCBN ont décidé de créer, dès le 1er juillet 2015, un service mutualisé des autorisations du droit des sols au sein de la Communauté de Communes. Pour cela, la CCBN a recruté Monsieur Thierry PASQUIER, instructeur à la Direction Départementale des Territoires.

En 2015, ce service a assuré l'instruction de 137 dossiers décomposés comme suit :

	DP	PC	CU b	PD	PA	PC modif	PA modif	TOTAL
Bazoilles sur Meuse	5	2	0	0	0	0	0	7
Certilleux	3	0	0	0	0	0	0	3
Circourt sur Mouzon	2	0	0	0	0	0	0	2
Coussey	5	3	3	0	0	0	0	11
Frebecourt	3	2	0	1	0	0	0	6
Liffol le Grand	12	3	0	0	0	0	0	15
Neufchateau	59	11	3	0	0	1	0	74
Pargny sous Mureau	5	0	0	0	0	0	0	5
Rebeuville	1	2	0	0	0	0	0	3
Rollainville	1	1	0	0	0	0	0	2
Soulosse sous Saint Elophé	4	4	0	0	0	1	0	9
TOTAL	100	28	6	1	0	2	0	137

Droit de Prémption Urbain

En 2015, la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau a instruit et examiné 167 Déclarations d'Intentions d'Aliéner (D.I.A.), soit 36 de plus que l'an passé et 51 de plus qu'en 2013.

Sur demande de la commune de Soulosse-sous-Saint-Elophe, le Président de la CCBN, par arrêté, a délégué ponctuellement l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) à la commune pour qu'elle puisse appliquer sa mission de lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux. Il en est de même pour la commune de Neufchâteau, à qui le Président de la CCBN a délégué ponctuellement l'exercice du DPU afin d'acquérir des parcelles bâties dans le respect des orientations du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Habitat

Programme d'Intérêt Général « Précarité énergétique » – Prolongation

Le 17 avril 2015 a marqué la fin de la 3ème année du Programme d'Intérêt Général. En 2015, et au titre de la 3ème année, cette opération a permis d'accorder 495 277 euros de subventions à 44 ménages afin d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs logement et/ou permettre leur maintien à domicile, pour un total de travaux de 848 254 euros.

La convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour ce PIG avait été conclue à l'origine pour trois ans. Mais compte-tenu des résultats de cette opération, la Communauté de Communes et l'Anah ont souhaité prolonger le programme pour une période de deux ans. Cette possibilité de prorogation de la convention initiale avec l'Anah avait en effet été inscrite dans un avenant n°4 à la convention initiale.

Programme de Valorisation du Patrimoine

Le 17 avril 2015, parallèlement à la fin du PIG, les aides pour les ravalements de façades et les surcoûts architecturaux dans le Secteur Sauvegardé de Neufchâteau ont pris fin. En 2015, ce programme a permis d'accorder 25 299 euros d'aide pour 16 bénéficiaires. Conjointement à la prolongation du PIG sur deux ans, le Conseil Communautaire, en date du 12 mai 2015, a décidé de lancer un nouveau programme d'aide au particulier, sans conditions de ressources, pour la rénovation extérieure de leur immeuble.



Dénommé « Programme de Valorisation du Patrimoine », cette opération a pour ambition de redonner au Secteur Sauvegardé de Neufchâteau sa vitalité et sa qualité architecturale en accompagnant financièrement les porteurs de projets, dans la réhabilitation de leurs immeubles (toiture, menuiserie, façade, vitrine commerciale...) tout en accordant des aides pour les ravalements de façades sur l'ensemble du territoire.

Pour ce programme, un budget annuel de 132 000 euros a été alloué, avec une participation annuelle de la Région Lorraine de 46 000 euros et de la Ville de Neufchâteau de 40 000 euros.

Aménagement du Territoire

Programme de subvention pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique



Le 26 février 2015, le Conseil de Communauté a décidé de mettre en place une politique d'aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE). Ceci, afin de limiter les consommations d'énergie et promouvoir les déplacements doux. Un budget de 7 500 euros avait été alloué à cette opération. Cela correspondait à une aide de 25% du prix d'achat TTC du VAE dans une limite de 300 euros. L'objectif de 25 bénéficiaires a été atteint seulement trois mois après le début du programme.

Le coût moyen d'acquisition d'un VAE a été de 1 793 euros et a bénéficié à 48% pour les plus de 64 ans. 76% des bénéficiaires n'auraient pas fait l'acquisition d'un VAE sans l'aide la CCBN.

02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT

02

CHAPITRE 2 : **LES RIVIERES ET LES PAYSAGES**

5. LES RIVIERES ET LES PAYSAGES :

Etude d'aménagement Hydraulique et Environnementale du Bassin de la Meuse Amont (HEBMA)

Contexte

Après une étude préalable finalisée en 2008 (étude « Meuse amont ») et suite aux sollicitations de la CCBN et de l'ensemble des collectivités (communes, communautés de communes, syndicat de rivières), l'EPAMA-EPTB Meuse a lancé en 2010 la maîtrise d'ouvrage de l'opération HEBMA (aménagements hydrauliques et environnementaux du bassin de la Meuse amont) dans les départements de la Haute-Marne et des Vosges. Pour répondre au double objectif de réduction de la vulnérabilité aux inondations et d'amélioration de l'état écologique des cours d'eau, plus de 70 sites répartis sur la Meuse et ses affluents (le Mouzon, l'Anger, la Saône, le Flamant, le Vair et la Vraine) sont à l'étude. Il s'agit d'étudier la réalisation d'ouvrages alliant la lutte contre les inondations (zones de surstockage, protections localisées tels que des décaissements) et la renaturation des cours d'eau (lit d'étiage, reméandrages, annexes hydrauliques, réductions de section, diversification des écoulements et aménagements de seuil). La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études WSP France.

Le projet HEBMA est inscrit au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Meuse (PAPI Meuse), labélisé par la Commission Mixte inondation (CMI), le 9 avril. Ce PAPI Meuse représente la partie « inondation » du Plan Stratégique (PSM).

La qualité du programme, son périmètre d'actions sur la globalité du bassin et la prise en compte des enjeux inondation et milieux aquatiques ont été salués par le Comité de Bassin Rhin-Meuse et par la CMI.

Bilan des actions 2015

L'année 2015 a commencé par une série de réunions publiques et d'ateliers de travail en janvier. Les premiers résultats de la phase d'avant-projet (AVP) y étaient discutés. Le maître d'œuvre a continué le travail de conception pour présenter une première version de rendu au comité de pilotage du 1er juillet 2015 qui s'est réuni à Illoud (52).



Une concertation plus individuelle (rencontres sur site avec des riverains, élus, partenaires) a continué tout au long de l'année. Sur le territoire de la CCBN, des rencontres ont eu lieu à Autigny la Tour à propos de l'aménagement des seuils amont et aval sur le Vair, à Bazoilles sur Meuse à propos de l'aménagement du seuil sur la Meuse. Une réunion s'est déroulée le 18 juin 2015, en mairie de Neufchâteau à la demande de l'association des riverains du Mouzon et en présence des conseillers départementaux des Vosges concernés par le projet.

La version finalisée du dossier d'avant-projet a été rendue en décembre. Comme durant la phase diagnostic, les fiches de l'AVP des aménagements hydrauliques et environnementaux sur les communes de la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau ont été envoyées aux mairies pour information et avis.

Des investigations sur les espèces protégées permettant d'identifier les enjeux environnementaux du point de vue réglementaire ont été lancées.

Le deuxième marché concerne les activités agricoles qui se situent dans les zones d'influence amont des zones de surstockage. Un état des lieux a été réalisé et des impacts du projet identifiés. Le prestataire a également élaboré une première version du protocole d'indemnisation qui sera finalisé en 2016 en concertation avec les acteurs du monde agricole et les autres partenaires du projet.

La démarche d'acquisition foncière a débuté avec l'identification des propriétaires des parcelles concernées par les zones de surstockage, des échanges avec les SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) des deux régions et des prises de contact individuelles avec des propriétaires de certains sites. Cette démarche se poursuivra en 2016.

Eléments financiers

Financeurs de la phase de conception (1 271 717€) :

Région CA 23%, Région LOR 19%, CG Haute Marne 5%, CG Vosges 5%, FEDER Lor 38%, FEDER CA 24%, AERM 48% pour la partie 52 et 38% pour la partie 88

Gestion du risque Inondation

Exercice inondation

L'exercice annuel concernant le risque inondation s'est déroulé le 12 octobre 2014. Cet exercice encadré par une équipe d'observateurs de l'EPAMA-EPTB Meuse et du Service de Prévision des Crues de la DREAL Lorraine a permis aux élus participants de tester leurs plans communaux de sauvegarde (PCS), d'apprendre à connaître le site vigicrues, de poser toutes les questions qui se présentent lors de ces périodes de crise.

Diagnostic et définition d'un programme de restauration, d'entretien et de renaturation des cours d'eau Meuse, Vair inférieur, Saônelle et de leurs affluents sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau

Contexte

Dans le cadre de sa compétence « gestion et entretien des rivières et de leurs affluents et des aménagements hydrauliques publics » que la CC du Bassin de Neufchâteau a engagé une étude de diagnostic et de définition d'un programme de restauration, de renaturation et d'entretien pérenne de la Meuse, de la Saônelle, du Vair inférieur et de leurs affluents.

Cette étude, confiée au bureau d'étude SINBIO est découpée en différentes phases (Etudes de diagnostic, Programme d'entretien de l'existant, Programme d'action pluriannuel de travaux)

Bilan des actions 2015

Plusieurs réunions du comité de pilotage ont eu lieu :

Le 29 janvier 2015, une réunion du comité de pilotage a été organisée à Bazoilles sur Meuse. Au vu de l'étude diagnostic réalisée, le bureau d'étude SINBIO a présenté marché de travaux d'entretien des cours d'eau de la Meuse, de la Saônelle et du Vair Inférieur aux représentants de la Communauté de Communes, aux élus locaux et aux partenaires techniques et financiers.

Le 16 mars 2015, le comité de pilotage s'est réuni à Coussey pour faire un point d'avancement sur la phase «élaboration d'un programme d'actions ».

La 8 avril 2015, le prestataire a présenté le programme d'actions pluriannuel. A la suite de cette présentation, plusieurs rencontres ont eu lieu sur le terrain et le programme d'action doit être revu suite aux différentes remarques.



Travaux d'entretien de la Meuse, de la Saônelle et du Vair Inférieur sur le Territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau

Du fait de l'évolution rapide des caractéristiques de la végétation rivulaire (secteur à végétation fortement dépérissante, formation d'embâcles importants, l'encombrement du lit mineur...), il a été envisagé la réalisation d'un marché d'entretien à bon de commande.

La mise en place de ce marché d'entretien permet notamment :

- de procéder au retrait des embâcles s'accumulant dans le lit mineur des cours d'eau ou au droit des ouvrages,
- de procéder à l'abattage des arbres morts ou dépérissants,
- de procéder à la taille de vieux saules en « têtards »,
- de procéder à la mise en place de boutures de saule sur les secteurs le nécessitant.



La maîtrise d'œuvre de ce programme d'entretien est réalisée par la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau avec un soutien technique apporté par l'AAPPMA de Neufchâteau.

Un levé des berges a été réalisé et les zones problématiques ont été identifiées, des conventions avec les propriétaires privés afin d'obtenir le droit d'intervenir chez eux (définition des zones de circulation des engins, devenir du bois, traitement des branchages et rémanents végétaux) ont été signées. Les bois coupés sont valorisés par broyage après évacuation.

Ce programme a reçu le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. L'entreprise BK ENVIRONNEMENT d'ATTON (54) a été retenue pour réaliser ces entretiens prévus pour une durée de 2 années. Pour chaque intervention, il est procédé :

- au chiffrage des opérations et réalisation des bons de commande pour l'entreprise (avec délais d'exécution),
- à la vérification des situations de l'entreprise et à la réalisation des certificats pour paiement,
- au suivi technique et administratif de l'ensemble des travaux.

Dès septembre 2015, l'opération a débuté et les tronçons traités sont :

- Sur la Meuse de Noncourt jusqu'à l'amont des Cinq Ponts à Neufchâteau,
- Sur la Meuse de Rouceux jusqu'à Frébécourt,
- Sur le Vair où, profitant de la présence de l'entreprise à Frébécourt, des embâcles obstruant le Vair ont été enlevés à Soulosse sous St Elophe.

L'ensemble de ces interventions totalise pour 2015 un montant de 18 838 € TTC .

Espace Naturel Sensible (ENS)

ENS de la Noue de Pagny

L'annexe hydraulique de la Noue de Pagny est située sur le territoire des communes de Coussey, Maxey-sur-Meuse et Moncel sur Vair.

L'année 2015 a vu la signature de conventions entre le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL), la CCBN et les agriculteurs exploitants les parcelles sur lesquelles se situe cette zone humide. Les travaux ont débuté par la mise en place de clôture afin d'éviter le piétinement animal de la zone, la mise en place de passage entre les parcelles, la pose d'abreuvoir et la pose d'une éolienne.

Le plan de gestion de la zone doit se poursuivre en 2016.



Mise à jour de zonage d'assainissement sur différentes communes de la CC du Bassin de Neufchâteau

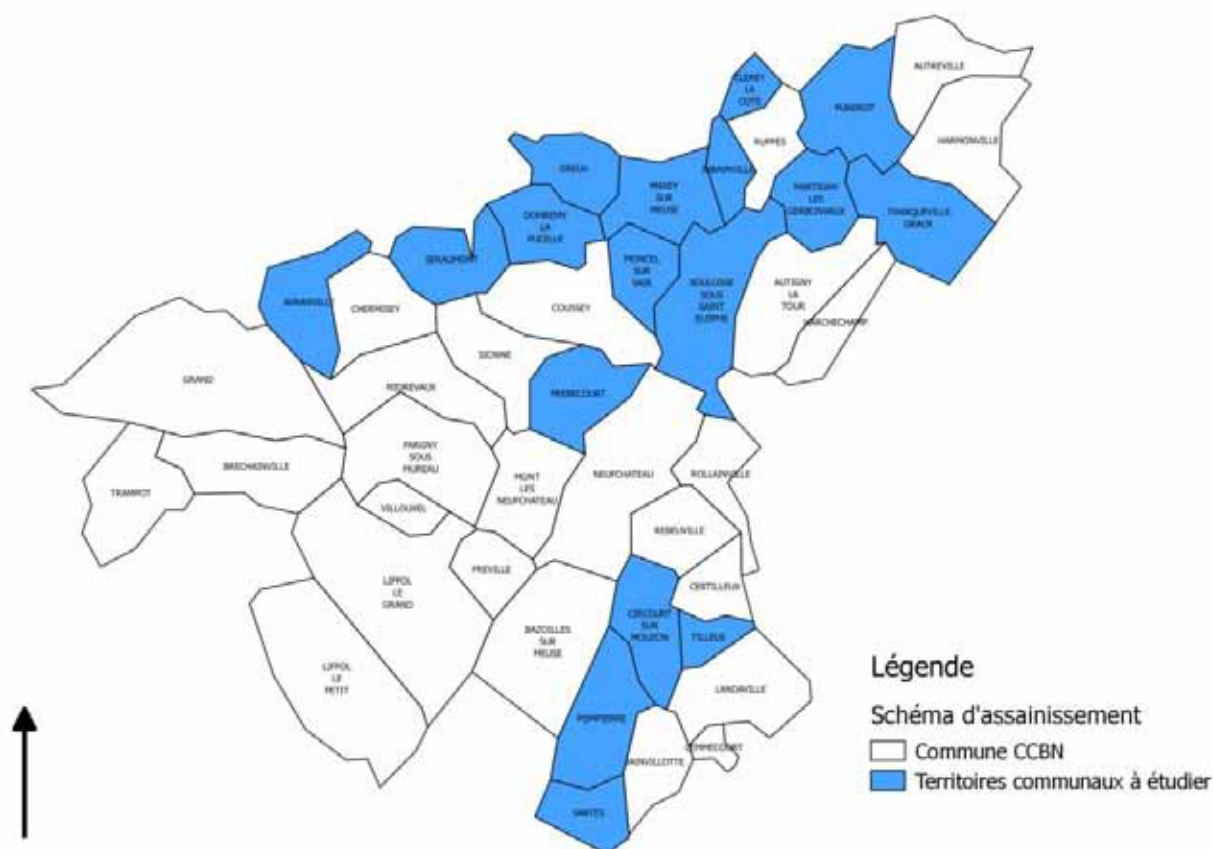
En 2001-2002, les études relatives aux schémas globaux d'assainissement ont été réalisées par bassin versant hydrographique (Meuse, Mouzon, Vair/Vraine,...). Ces études avaient pour objectifs, d'établir un état des lieux, de définir les opérations prioritaires à réaliser et de réaliser un zonage des secteurs (collectif / non collectif).

Courant 2015, plusieurs communes souhaitent reprendre le périmètre de leur zonage d'assainissement collectif et non-collectif.

La Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau au vu de ses compétences, est maître d'ouvrage de la mise à jour du zonage d'assainissement du territoire.

Actuellement, des communes, membres de la CCBN, n'ont pas réalisé de travaux d'assainissement collectif correspondant au zonage établi dans les années 2000, que ce soit partiellement ou sur la totalité de leur territoire.

Dix-sept communes ont souhaité remettre à jour le zonage d'assainissement, qui permettra de définir à l'intérieur de chaque zone homogène (collectif et non-collectif) les solutions techniques les mieux adaptées à la gestion des eaux usées domestiques.



C'est le bureau d'étude EURO INFRA qui a été désigné pour mener cette étude qui bénéficie du concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Le coût estimé de la prestation est de 5 500 € HT par commune.

NATURA 2000



Le réseau Natura 2000 est un ensemble européen de sites naturels, terrestres et marins, abritant des espèces et des milieux rares et menacés. Son objectif est de les préserver tout en tenant compte des activités humaines. Ainsi, Natura 2000 est un outil de gestion durable du territoire qui concilie préservation de la biodiversité et préoccupations socio-économiques.

Deux sites Natura 2000 sont entièrement situés sur le territoire de la Communauté de Communes. Il s'agit des zones spéciales de conservation (ZSC) des « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » et de la « Vallée de la Saône ».

Afin qu'une animation globale des sites Natura 2000 soit mise en œuvre, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine (DREAL Lorraine) a proposé le transfert, de l'Etat vers la Communauté de Communes, de la maîtrise d'ouvrage de l'animation des sites Natura 2000.

Depuis le comité de pilotage du 25 juin 2014, la structure animatrice chargée de l'animation des sites Natura 2000 est la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau, dont le Vice-président, Claude FAUVET, est président des Comités de pilotage (COFIL).

Une chargée de mission a été recrutée par la Communauté de Communes pour assurer l'animation du document d'objectifs de ces sites Natura 2000.

Site Natura 2000 : Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger



Pelouses calcaires à Circourt-sur-Mouzon



Fort de Boulémont à Mont-lès-Neufchâteau



Forêt à scolopendre (fougère) à Rebeville

Une convention de partenariat entre la CCBN, le CEN Lorraine et la DREAL Lorraine a été signée en septembre 2015. Son objectif est de cadrer les missions de chacun, dans le but de mener à bien un programme de connaissances, de restauration et de valorisation des milieux naturels du périmètre Natura 2000.

Le suivi hivernal des gîtes à chauves-souris du site Natura 2000 des vallées du Mouzon et de l'Anger a été réalisé le 23 février 2015 par un bénévole de la CPEPESC, l'ONCFS et l'animatrice de la CCBN en charge du des sites NATURA 2000. Le suivi des nurseries du site Natura 2000 a été réalisé le jeudi 6 juillet 2015 par la CPEPESC, l'ONCFS et par l'animatrice du site Natura 2000.

Concernant le gîte à chiroptères du Fort de Boulémont, une convention entre la Communauté de Communes, le CEN Lorraine et l'Association des Amis du Fort de Boulémont pour la protection des chauves-souris. Une réunion a été organisée afin de faire le point sur les engagements présents dans ladite convention.



Une exposition sur les chauves-souris et les ouvrages militaires a été installée en septembre 2015 au Fort de Boulémont.

Elle comprend l'exposition de la CPEPESC Lorraine sur les chauves-souris et un panneau sur le site Natura 2000 qui a été créé spécialement pour le Fort de Boulémont.



Figure 1 : Pelouse calcaire de Circourt-sur-Mouzon

La chargée de mission Natura 2000 a participé à deux animations pédagogiques à destination des professeurs des écoles du secteur de Neufchâteau sur le thème « mieux comprendre les relations entre la biodiversité et le paysage ». Les sessions se sont déroulées sur la pelouse calcaire de Circourt-sur-Mouzon, classée en Natura 2000.

Trois animations sur les chauves-souris ont été réalisées après des enfants de l'école maternelle et élémentaire de Mont-lès-Neufchâteau dans le cadre des Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP). L'objectif était de démystifier l'animal grâce à des jeux et à des activités ludiques.

Site Natura 2000 : Vallée de la Saône

La vallée de la Saône a été désignée site Natura 2000 par arrêté ministériel du 13 avril 2007. Ce site, composé essentiellement de pelouses sèches et de zones humides, est géré en grande partie par le CEN Lorraine.



Cuivré des marais © F. Spill & M. Rauch

Une convention de partenariat entre la CCBN, le CEN Lorraine et la DREAL Lorraine a été signée en septembre 2015. Son objectif est de cadrer les missions de chacun, dans le but de mener à bien un programme de connaissances, de restauration et de valorisation des milieux naturels du périmètre Natura 2000.

Ajustement du périmètre du site

Suite à un problème cartographique, le périmètre du site Natura 2000 doit être modifié ce qui entre dans la procédure d'extension d'un site Natura 2000. Sachant que cette procédure peut être très longue il a été convenu que ce serait l'occasion d'ajouter au site plusieurs gîtes à chiroptères ainsi que d'autres milieux ou espèces d'intérêt communautaire selon les propositions des acteurs du territoire.

oRencontre des communes

Une rencontre avec les communes de Liffol-le-Grand, Midrevaux, Villouxel et Pargny-sous-Mureau a été organisée afin de leur présenter la démarche Natura 2000 ainsi que les prévenir que des inventaires de terrain seront réalisés sur leur commune par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.

oProspections sur la Saône par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine

Des inventaires faune et flore ont été réalisés d'avril à septembre 2015 par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CEN Lorraine). Ils ont permis de cartographier précisément les parcelles où se trouvent des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Pour les chauves-souris, une zone tampon pourra être envisagée autour de chaque nurserie en forêt.

Les résultats des prospections seront présentés à la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau en octobre 2015. Ensuite, des réunions seront organisées afin de proposer le nouveau périmètre du site Natura 2000 aux communes, aux propriétaires et aux habitants.

oMise au point sur l'extension du site Natura 2000 « Vallée de la Saône »

Suite à des rumeurs, notamment dans le monde agricole, une affiche ainsi qu'un courrier ont été adressés aux maires des communes de la vallée de la Saône afin de les informer qu'en aucun cas toute la vallée de la Saône ne serait mise en Natura 2000.

L'affiche récapitulant la démarche d'extension du site Natura 2000 à destination des habitants a été accrochée au tableau d'affichage de chaque commune.

Rédaction du Document d'Objectifs

La rédaction du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Vallée de la Saône » a débuté et se fera parallèlement à la modification du périmètre du site Natura 2000. Le Document d'Objectifs reprendra les mesures des différents plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles et sa rédaction se fera en étroite collaboration avec le CEN Lorraine.

Participation à la rédaction de panneaux pédagogiques à l'étang communal

L'Association la Fario du Vau, gestionnaire de l'étang communal de Midrevaux, a pour projet d'aménager un pôle didactique autour de l'étang. Il consiste en la création d'un ponton d'observation et l'installation de panneaux pédagogiques sur la « biodiversité » et de refuges à animaux.

L'animatrice du site a été sollicitée pour la rédaction d'un petit encart sur les chauves-souris et pour un avis sur les endroits propices pour l'installation de nichoirs à chauves-souris. Les panneaux ont été inaugurés le 2 juillet 2015.



Exposition sur la vallée de la Saône

La CCBN a participé, le 31 octobre et le 1er novembre 2015, à une exposition organisée par l'association GACVIE sur le thème de « Des haies, des espaces exploités et de la biodiversité de la Vallée de la Saône ».

L'exposition de la DREAL Lorraine sur Natura 2000 a été présentée tout comme trois panneaux réalisés en régie : le premier sur le site Natura 2000 de la vallée de la Saône, le second sur les chiroptères et le troisième sur les chauves-souris arboricoles.

L'objectif étant de communiquer sur le site Natura 2000 de la Saône et sur sa future extension.

1.8. Sites majeurs de Vallée de la Meuse et de la Vallée du Vair

A l'occasion du centenaire de la première loi sur la protection des monuments naturels et des sites, le ministère de l'Environnement a établi une liste des principaux sites restant à classer en vue d'assurer la cohérence du réseau national des sites protégés.

Le 8 septembre 2015, les maires des communes de Autigny la Tour, Coussey, Domremy la Pucelle, Frébécourt, Greux, Maxey sur Meuse, Moncel sur Vair et Sulosse sous Saint Elophe et les services de la CCBN ont été invité en sous-préfecture de Neufchâteau pour une présentation de la politique des sites et de la procédure de classement de ces sites. En effet, pour le département des Vosges, le site de la Vallée de la Meuse et le site de la Vallée du Vair sont susceptibles d'être ajoutés à cette liste des principaux sites restant à classer.

Une deuxième réunion s'est tenue à Coussey, le 21 septembre 2015 en présence des conseils municipaux des communes concernées.



Par courrier du 24 septembre 2015, adressé à la sous-préfecture de Neufchaetau, l'ensemble des communes Autigny la Tour, Coussey, Domremy la Pucelle, Frebécourt, Greux, Maxey sur Meuse, Moncel sur Vair et Soulosse sous Saint Elophe ont souhaité afficher leur volonté commune de voir les sites de la Vallée de la Meuse et de la Vallée du Vair inscrits sur la liste indicative des sites majeurs à classer au titre des L.341-1 et suivants du code de l'environnement.

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites réunie le 20 octobre 2015 a émis un avis favorable à l'inscription des sites de la Vallée de la Meuse et de la Vallée du Vair sur la liste des sites à classer.



03

CHAPITRE 3 : **UNE COMMUNAUTE AU SERVICE DE SES HABITANTS**

1 - LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES:

Le service scolaire, périscolaire et petite-enfance de la CCBN met en place des actions facilitant le développement et l'intégration des enfants de 0 à 12 ans.

Il organise des activités de proximité qui favorisent l'éveil et l'épanouissement des enfants et contribuent à leur éducation, tout en offrant aux parents un large choix de mode de garde sur le territoire, pour répondre au mieux aux besoins des familles.

Structures gérées par la CCBN :		
Petite enfance	Multi-accueil « la souris verte » A Soulosse-sous-st-Elophé	Agrément : 12 places d'accueil
	Relais assistantes maternelles	145 Assistants maternels sur le territoire de la CCBN
Scolaire et périscolaire	Groupe scolaire des 4 vents A Martigny-les-Gerbonvaux	95 enfants scolarisés à la rentrée 2015-2016

Structures soutenues par la CCBN :			
Petite enfance	Multi-accueil « les charmilles » A Neufchâteau	Géré par le centre social	Agrément : 25 places d'accueil
	Multi-accueil « Bisous câlins » A Liffol-le-grand	Géré par l'association Familles Rurales	Agrément : 20 places d'accueil

SCOLAIRE :

Etude du schéma scolaire :

En 2015, la CCBN a poursuivi sa réflexion sur le schéma scolaire intercommunal afin d'étudier l'éventualité d'un déploiement de la compétence scolaire à l'ensemble des écoles du territoire.

Après avoir pris en compte tous les paramètres et étudié les conséquences qu'engendrerait un tel déploiement, l'étude n'a pas abouti à une décision consensuelle en faveur du transfert de la compétence.

Groupe scolaire des 4 vents – Martigny-les-Gerbonvaux :

La CCBN assure le lien avec les enseignants, ainsi qu'avec l'éducation nationale, et a pour principales missions le suivi des effectifs, des inscriptions scolaires, des demandes de dérogations scolaires, le suivi des commandes de fournitures et la logistique du groupe scolaire des 4 vents.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014
Effectifs	114	108	126	123	121	111	108	103	103

Nb de Classes : 5 (2 classes en maternelle et 3 classes en élémentaire)

LES FAITS MARQUANTS EN 2015 :

- Afin de répondre aux besoins des enseignants et des élèves de chaque classe, de la maternelle au CM2, le groupe scolaire des 4 vents a été équipé d'une classe informatique mobile composée de 12 tablettes hybrides.

Ce matériel leur permettra d'accéder aux Technologies de l'Information et de la Communication au quotidien en transformant les salles de classe en un environnement numérique d'enseignement qui utilise les dernières technologies.

- Réaménagement de la bibliothèque en lieu et place de l'ancienne salle informatique.

PERISCOLAIRE :

Le service a en charge la mise en œuvre des activités de loisirs périscolaires du groupe scolaire des 4 vents, à travers l'organisation :

- De l'accueil périscolaire
- Des NAP (Nouvelles activités périscolaires)

Accueil Périscolaire :

Les enfants ont la possibilité d'être accueillis par les animateurs :

- le matin dès 7h30,
- pendant la pause méridienne,
- le soir jusqu'à 18h15.

Ces temps périscolaires sont déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Ces services sont payants. Une tarification dégressive en fonction du quotient familial et les modalités d'inscriptions permettent une souplesse appréciée par les parents.

NAP :

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ont été mises en place en septembre 2014. Elles ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h15.

Ce service est proposé gratuitement aux familles.

Quelques chiffres pour 2014 :

Nombre d'enfants ayant fréquenté les NAP : 86

Nombre d'enfants ayant fréquenté la cantine : 70

Nombre d'enfants ayant fréquenté l'accueil périscolaire (matin et/ou soir) : 19

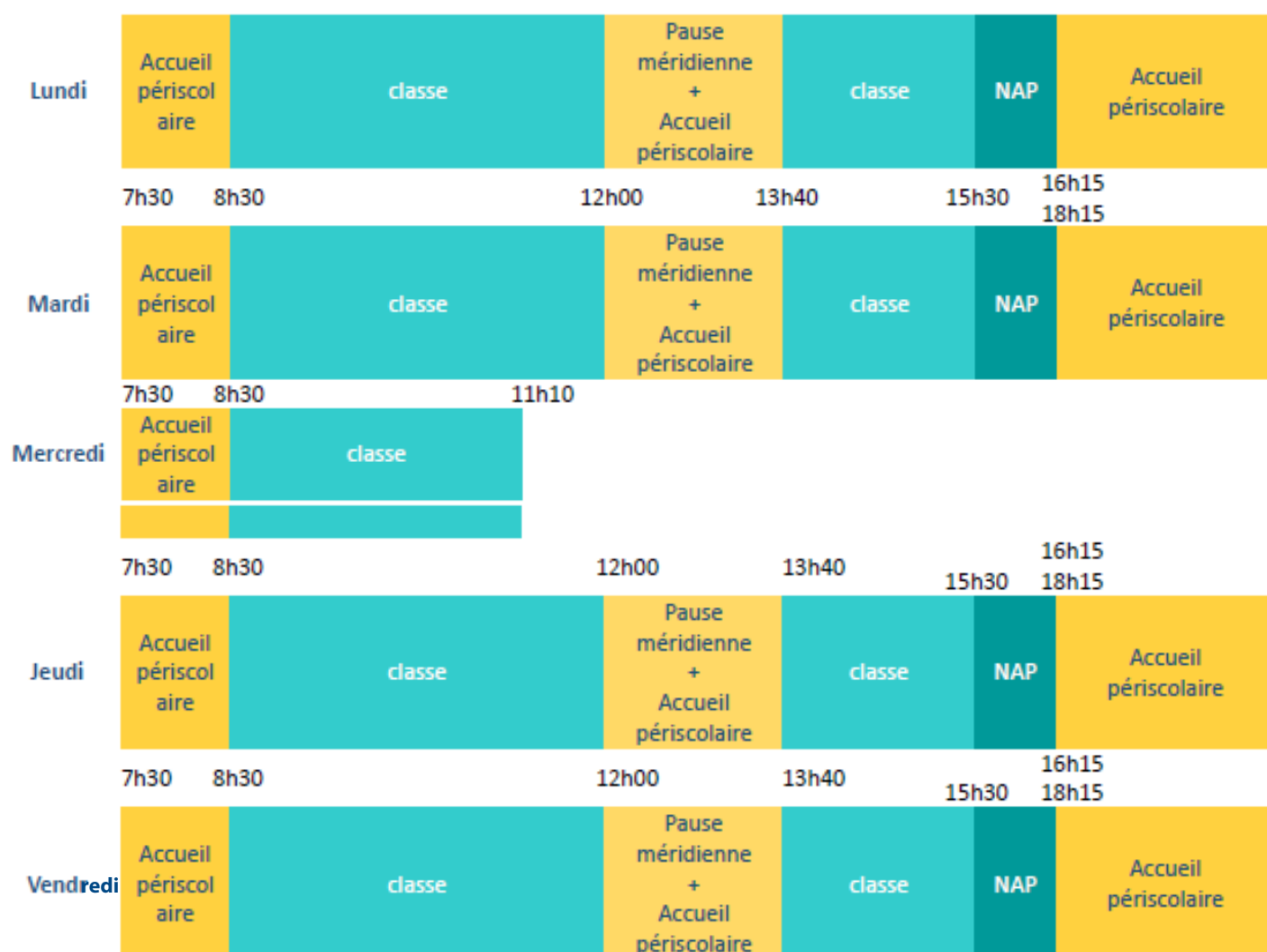
Nombre d'heures de garde pour l'accueil périscolaire du matin : 947

Nombre d'heures de garde pour l'accueil périscolaire du midi : 6570

Nombre d'heures de garde pour l'accueil périscolaire du soir : 903

Nombres d'heures de présences enfants aux NAP: 7163,25

Organisation des temps scolaires et périscolaires suite à la réforme :



LES FAITS MARQUANTS EN 2015 :

Afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, un Projet Educatif Territorial (PEDT) a été élaboré. Il vise, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. L'ensemble des acteurs éducatifs ont donc travaillé ensemble sur une cohérence entre l'articulation de l'école et du périscolaire pour une meilleure prise en charge de l'enfant.

PETITE ENFANCE :

La CCBN compte 1 RAM (Relais Assistants Maternels) et 3 EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) sur son territoire. Le Multi-accueil « la souris verte » est le seul des 3 EAJE à être géré directement par la communauté de communes. Les 2 autres EAJE (le Multi-accueil « les charmilles » et le Multi-accueil « bisous-câlins ») sont gérés par des associations et soutenus financièrement par la CCBN.

Données de référence	
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	480
Nombre d'enfants de 3 à 6 ans	412
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont le ou les parents sont en activité	219
Nombre d'enfants accueillis en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant)	207
Nombre d'enfants gardés par un assistant maternel	288

Le RAM :

- Le Relais Assistants Maternels constitue un lieu d'informations et de ressources au service des familles et des assistants maternels. Il est agréé et en partie financé par la CAF. Il fonctionne du lundi au vendredi, et permet :
- d'écouter, d'informer et d'accompagner les familles en recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins ;
- de créer un lieu de rencontre, de partage, d'animation, d'expression et de médiation entre adultes et enfants à travers des matinées d'activités ;
- de faciliter la socialisation des enfants ;
- de professionnaliser et de valoriser le métier d'assistant maternel ;
- de favoriser l'accès à une information actualisée sur les droits et les devoirs respectifs d'employeurs et salariés ;
- et d'offrir un soutien dans l'accomplissement des démarches administratives (contrat de travail, ...)

LES FAITS MARQUANTS EN 2015 :

- mise en place des animations itinérantes et des rendez-vous décentralisés à Soulosse sous Saint Elophe (structure périscolaire) et à Liffol-le-Grand (Mairie) ;
- Poursuite de l'action « compte sur mesure » en partenariat avec le réseau des bibliothèques ;
- Poursuite des matinées « arc en ciel » où le LAPE de la PMI et le RAM se retrouvent chaque mois pour partager une activité ;
- Groupes d'échanges de pratiques réguliers ;
- Mise en place de 3 formations continues pour les assistants maternels.

Typologie des demandes d'accueil des familles ayant contacté le Ram			
Nombre de demandes d'accueil en fonction de leur nature.		Spécificité de la demande d'accueil	
Nombre de demandes en accueil collectif	30	Nombre de demandes en horaires atypiques	87
Nombre de demandes en accueil auprès d'un assistant maternel	190	Nombre de demandes d'accueil en urgence	7
Nombre de demandes d'accueil en garde d'enfants à domicile	1	Nombre de demandes pour des enfants en situation de handicap	3
		Nombre de demandes d'accueil en périscolaire	29
		Autres demandes particulières (ex temps partiel, etc.) Si autres, précisez : Garde alternée	14

Données de référence			
Nombre d'assistants maternels agréés en 2015 sur le territoire de la CCBN	145	Nombre de familles employant un assistant maternel	231

Détail de la fréquentation des AM		Détail de la fréquentation des familles	
Nombre d'assistants maternels différents ayant fréquenté le Ram	122	Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information ciblée	221
Nombre d'assistants maternels nouvellement agréés ayant fréquenté le Ram	1	Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information complète	108
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux ateliers d'éveil	55	Nombre de familles différentes ayant bénéficié des services du Ram	329
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux temps collectifs réservés aux professionnels	31		
Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié d'un entretien physique individuel	58		

PERSPECTIVES 2016 :

- Mise en place du groupe « bambino » : en partenariat avec la PMI, mise à disposition de nos locaux et matériel pour proposer un temps d'activités collectives aux assistants familiaux.
- Ouverture de la salle d'activité aux assistants maternels, en totale autonomie : la salle et le matériel pédagogique sera à la disposition des assistants maternels qui le souhaitent sur certains créneaux horaires prédéfinis. Une des animatrices sera présente dans les locaux mais pas dans la salle d'activité.
- Décentralisation des activités à Neufchâteau : nous envisageons de proposer des activités d'éveil dans un quartier décentralisé de Neufchâteau afin de faciliter l'accès au service à un maximum de personnes.
- Mise en place des activités « AM STRAM G'RAM » : Chaque trimestre, nous proposerons aux 3 sites (Liffol, Soulosse, Neufchâteau) de se réunir sur un seul site pour une activité à thème. Dans l'année, l'activité AM STRAM G'RAM se déroulera une fois sur chaque site et une fois en extérieur.

LE MULTI-ACCUEIL « LA SOURIS VERTE » :

Le multi-accueil « La Souris Verte » est une structure ouverte depuis janvier 2008. Ce lieu, destiné à la prise en charge et à l'éveil des tous petits, a une capacité de 12 places. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

Les principales missions de cette structure sont :

- L'accueil de l'enfant dans un milieu sain et sécurisant en répondant au mieux aux besoins de l'enfance et de sa famille ;
- Le soutien à la parentalité ;
- L'accompagnement de l'enfant vers son autonomie et sa socialisation, tout en veillant à son bon développement psychomoteur.

LES FAITS MARQUANTS 2015 :

- Des travaux ont été réalisés courant 2015 afin d'optimiser l'espace en créant des zones de stockages supplémentaires, une buanderie et une cuisine.
- Mise en place de la fourniture de repas en liaison froide par un traiteur.
- Afin de répondre aux normes de sécurité et de confort, l'aire de jeu extérieure a été équipée d'une pergola pour créer de l'ombrage et des stores ont été posés dans les chambres.

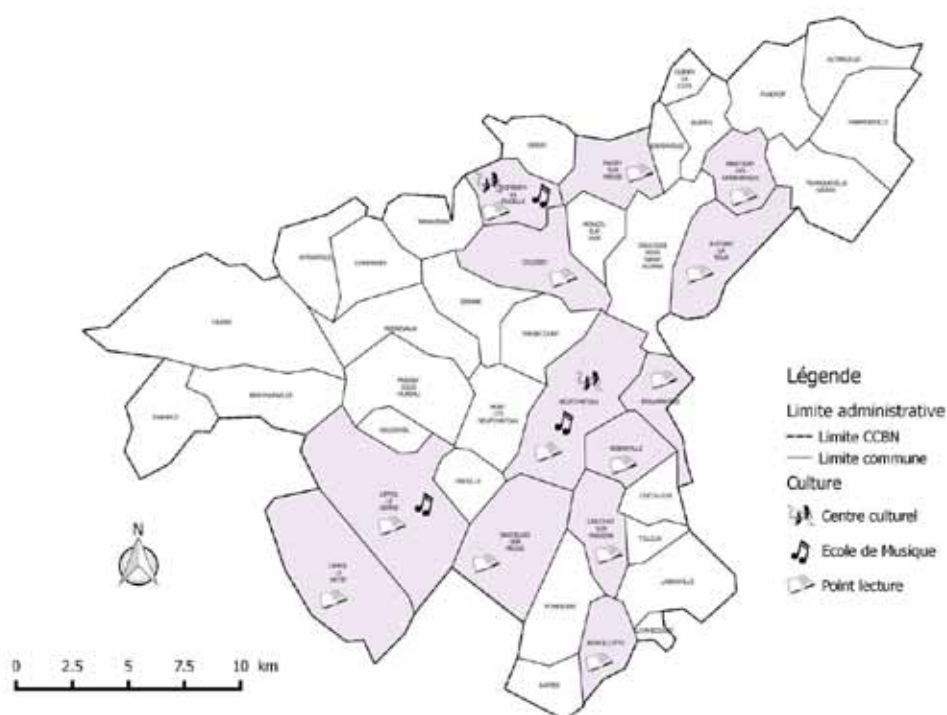
QUELQUES CHIFFRES POUR 2015:

Nombre d'enfants ayant fréquenté le multi-accueil :	29
Nombre de jours d'ouverture annuelle	233
Nombre d'heures de présence enfants	23528

2. LES EQUIPEMENTS ET LA POLITIQUE CULTURELLE :

Les communautés de Communes jouent un rôle de plus en plus important en termes d'action culturelle. La Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau est d'ailleurs actuellement l'une des rares Communauté de communes à exercer la compétence culture en région. Depuis le 1er janvier 2013, elle poursuit le travail engagé dans la culture en coordonnant déclinant la politique culturelle menée en terme de :

- enseignement et développement des pratiques musicales amateurs
- lecture publique
- cinéma et éducation à l'image
- pratiques artistiques
- diffusion et soutien à la création



LE TRAIT D'UNION

Le projet artistique et culturel du Trait d'Union – Espace Culturel François Mitterrand s'intègre dans le projet culturel global porté par la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau. Le Trait d'Union, ancré dans le territoire s'affiche comme l'élément moteur de la politique culturelle et un partenaire privilégié des autres structures culturelles...mais pas seulement. Le Trait d'Union fédère et construit des partenariats étroits avec les acteurs culturels, les associations, les autres équipements culturels de la Communauté de Communes.



Afin d'assurer une continuité avec le travail engagé depuis 2013 et assurer une lisibilité de ses actions, le projet artistique pour 2015 s'inscrit dans la continuité de la saison précédente. La ligne artistique est volontairement pluridisciplinaire et ne doit pas être perçue comme une juxtaposition d'événements mais selon un calendrier qui favorise la rencontre, entre les publics et les disciplines. Cependant, le théâtre demeure le fil conducteur qui amène le public vers les différentes formes d'expression artistique. La galerie du centre culturel proposera également des expositions tout au long de la saison : photographie, peinture, sculpture, installation.

Affirmer sa mission de diffusion

Le spectacle vivant

La programmation du lieu est principalement axée autour du théâtre, des musiques, de la danse et du jeune public. Le théâtre s'affiche comme le fil conducteur de la saison et a à cœur de proposer des œuvres du théâtre classique avec des mises en scène de qualité et une programmation d'auteurs contemporains afin de permettre au public de découvrir de nouvelles esthétiques.

La musique occupe une place importante dans cette nouvelle programmation et fait place à une large choix d'esthétiques musicales : jazz (partenariat avec le NJP), musiques actuelles, musiques du monde, chant polyphonique et chansons françaises.

Une attention particulière est portée au jeune public. Les plus jeunes ne sont pas oubliés avec une programmation adaptée proposant des spectacles pour les plus petits à partir de 6 mois jusqu'aux lycéens, programmés en temps scolaire mais aussi en séance tout public pour partager ces moments de plaisir et d'émotion en famille. Les spectacles s'accompagnent d'intervention de comédiens/ metteur en scène qui sont coordonnés par l'équipe du Trait d'Union.

La galerie du Trait d'Union

Le Trait d'Union dispose une galerie d'exposition de 100 m² qui permet d'accueillir des formes esthétiques variées. Sa configuration hors du commun composée de panneaux modulables permet de créer des scénographies spécifiques à chacune des expositions proposées pour surprendre le visiteur.



Le lieu met à l'honneur chaque saison 5 à 6 artistes (du département, de la région ou de la Grande Région) dans des disciplines variées : peintures, photographies, sculpture, gravure... Pour chacune des expositions programmées, le lieu propose des visites commentées en présence de l'artiste ou des ateliers en fonction des possibilités.

Les missions du lieu ne s'arrêtent pas uniquement à la diffusion mais également à des actions de résidences, d'animations, d'accueil des publics et de développement des pratiques amateurs. Cela implique de ne pas réduire l'activité du lieu à des actions de diffusion mais de consacrer une part du temps de travail et du budget à ces actions.

Les pratiques artistiques

Le Trait d'Union est également un espace de réflexion, de rencontre, de création. Depuis sa création, l'espace culturel est un lieu de création pluridisciplinaire.

Par ailleurs, les ateliers de pratiques artistiques et classes culturelles du territoire qui ont lieu en temps scolaires ou hors temps scolaires sont accueillis tout au long de l'année dans les différents espaces de création du lieu. Parallèlement à la diffusion, le lieu propose des ateliers ponctuels ou à l'année pour permettre au public, de rencontrer des artistes, de se former et à leur tour, créer. Le Trait d'Union a ainsi proposé en 2015 : des ateliers de folk, de country, danse mandingue et également un atelier de théâtre sensoriel à destination des élèves de l'IMT de Neufchâteau.

Le soutien à la création artistique

Le lieu consacre une part de son budget à la création et accueille des artistes en résidence tout au long de la saison. La compagnie Héliotrope Théâtre poursuit sa résidence au Trait d'Union qui la lie à la Communauté de Communes. Le Trait d'Union a également été partenaire de deux créations de compagnies régionales. D'autres artistes sont également accueillis ponctuellement, notamment des artistes en voie de professionnalisation, des groupes de musiques actuelles ... En 2015, la résidence de la compagnie Ulteira, une jeune compagnie vosgienne a débuté et aboutira en 2016 à la création de leur deuxième spectacle « Miracle en Alabama ».

Le maillage territorial

Le Trait d'Union est un élément structurant essentiel sur le territoire. Il a pour vocation de dynamiser les créations artistiques amateurs dans le domaine du théâtre et des musiques actuelles, notamment. Le lieu est ainsi gratuitement mis à disposition des compagnies afin qu'elles puissent travailler leur création, et éventuellement organiser des représentations tout public, leur offrant la possibilité de se produire dans des conditions professionnelles. Le Trait d'Union a également développé des partenariats avec d'autres structures culturelles notamment avec la Scène Ernest Lambert de Châtenois avec laquelle, nous accueillons des spectacles communs mais aussi avec les ATP d'Epinal.

Afin d'encourager la circulation des publics, de nombreux partenariats sont également développés dans un objectif de complémentarité de l'offre culturelle, d'une part, par le biais des sorties culturelles et d'autre part, par la signature de convention de partenariat. (Scènes Vosges, Théâtre du Peuple, Théâtre de la Manufacture...)

La question des publics

Implanté dans un territoire rural, le Trait d'Union est un lieu culturel et également un lieu de vie social. Sa situation géographique, les spécificités du territoire et de sa population conditionnent d'une part les formes artistiques proposées d'autre part, le rapport entre les publics.

La politique tarifaire du lieu

Le lieu propose une politique tarifaire adaptée à la structure sociale du territoire. Pour répondre à cette volonté d'accessibilité, le Trait d'Union propose des tarifs très abordables et des formules d'abonnements. Ponctuellement, le lieu propose des spectacles petites formes gratuits.

Cette nouvelle saison sera marquée par la mise en place d'un tarif solidaire d'un montant de 3€ à destination des personnes bénéficiaires du RSA, percevant l'AAH ou les demandeurs d'emplois.

Les formules d'abonnement sont avantageuses et permettent d'accéder à de nombreux spectacles à des tarifs réduits. Les tarifs n'ont pas changé en 2015.

La question du rapport au public et les actions de médiations culturelles

La question du rapport au public ne peut se résumer à une politique tarifaire. Visant la rencontre avec les différents publics et les artistes, l'équipe met en place des actions de médiation en direction des différents publics.

Afin d'expliquer la démarche des artistes et de faire rencontrer public et œuvre, des actions de médiation sont menées lors des différentes expositions. Les peintres, sculpteurs, plasticiens ou photographes qui exposent sont présents pour des actions de médiation à l'occasion desquels ateliers ou visites commentées sont proposés. Pour chacune des expositions, l'artiste accueilli, en lien avec la structure propose un atelier autour de son travail ou des visites commentées de l'exposition à destination du « tout public » ou des publics spécifiques (personnes éloignées des pratiques culturelles, personnes en difficultés sociales...).

Les écoles qui le souhaitent, peuvent avant ou après le spectacle, visiter le lieu, rencontrer un artiste, assister à un atelier... (en fonction de leur demande) et, ce afin de les familiariser avec le spectacle vivant et les inciter à revenir dans le lieu. Les rencontres avec les metteurs en scène, comédiens et musiciens sont également organisés régulièrement et systématiquement à l'occasion de représentations scolaires et parfois lors de représentations tout public.

2.1.4. Le Trait d'Union en chiffres

La fréquentation du Trait d'Union en 2015 s'est établie à 7649 spectateurs/visiteurs (5893 personnes sur la saison 2014/2015).

En résumé :

L'équipe : 4,6 agents
Nombres de représentations : 66
Nombre d'expositions : 6
Nombre de visiteurs d'exposition : 2115
Nombre de spectateurs : 5534

Soit : 7649 spectateurs

Les mises à dispositions :

Il est à noter que cette fréquentation ne concerne que les actions programmées dans le cadre de la saison culturelle. En effet le Trait d'Union, accueille régulièrement des manifestations culturelles organisées par les autres services de la Direction des Affaires Culturelles : le réseau des bibliothèques ; l'école de musique intercommunale, ... mais également celles organisées par des associations culturelles (spectacles de chorales, gala de danse) ou la Ville de Neufchâteau (Café de Candide, Estivales...).

Le Trait d'Union accueille également nombre de manifestations non culturelles (principalement des réunions institutionnelles).

Ces « mises à disposition » nécessitent bien entendu un temps de préparation, la mise à disposition du personnel et du matériel nécessaire

Fréquentation liée aux mises à disposition : 24 998 personnes

LE CINEMA SCALA



Le cinéma « Le Scala » est un cinéma mono écran géré en régie directe par la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2013. Comptant 145 places sur deux étages, le cinéma est ouvert du lundi au dimanche (fermé le jeudi sauf pendant les vacances scolaires). Le Scala propose également un service de vente de pop-corn et confiseries ainsi que des boissons chaudes et froides.

Classé Art & Essai, le Scala diffuse des films d'auteurs comme des films commerciaux dans une programmation variée et pour tous les publics.

Régulièrement, le cinéma Scala organise des soirées thématiques et événements autour de la sortie de films. Avec l'association Cinéo, des soirées repas, des goûters pour les plus jeunes (P'tit Scala) sont régulièrement organisés et ce, afin de créer une dynamique autour du cinéma.

Le Scala participe également chaque année à des opérations nationales ou départementales comme collège au cinéma, la Fête du cinéma et propose aux scolaires deux opérations : Au grand écran, c'est déjà Noël et Au Grand écran, c'est déjà l'été.

Toutes ces actions contribuent à développer les publics dans l'établissement.

Le cinéma a accueilli 23 348 spectateurs en 2015 soit une augmentation de 6,19% par rapport à 2014.

En résumé :

Nombre de séances : 1174

Nombre d'entrées : 23 348 spectateurs

Nombre de jours d'ouverture : 340

Nombre de films diffusés : 177

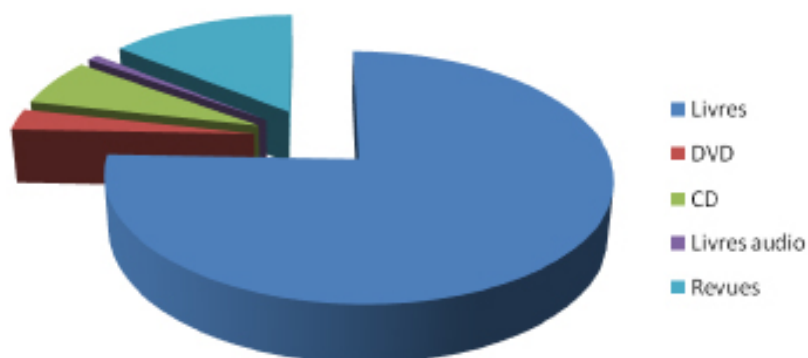
LA LECTURE PUBLIQUE

Poursuivant sa volonté de rendre la culture accessible à tous, la lecture publique constitue un enjeu majeur de la politique culturelle. 13 bibliothèques et points lecture forment un maillage sur le territoire au plus près des habitants, maillage coordonné par une animatrice. Lieu culturel, lieu de vie, ces lieux sont aussi des lieux d'échange et de rencontres autour du livre.

Le réseau s'appuie sur une équipe de 48 bénévoles qui assure au quotidien le fonctionnement du réseau aux côtés des professionnels

Le réseau dispose d'un catalogue commun, principal atout, qui permet à tous les lecteurs d'accéder à un nombre d'ouvrages considérable : 70 039 ouvrages en fonds propre (tous supports confondus). Depuis l'un des 13 points ou depuis son ordinateur via le portail internet spécialement dédié ([www. http://neufchateau.c3rb.org](http://neufchateau.c3rb.org)), chaque lecteur peut emprunter ou réserver un document, peu importe dans quelle bibliothèque est réservé l'ouvrage, celui-ci sera transporté par la navette intra réseau.

Répartition des ouvrages



Type de supports	
Livres	52 667
DVD	1 988
CD	4 485
Livres audio	593
Revue	9 939
Livres CD	62
CD ROM	305
Total	70 039

La convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale de Prêt des Vosges (MDV) permet au réseau de disposer de 12 000 ouvrages supplémentaires.

Le nombre d'ouvrages proposé aux lecteurs s'élève à 82 039 tous supports confondus.

La répartition des inscrits par commune :

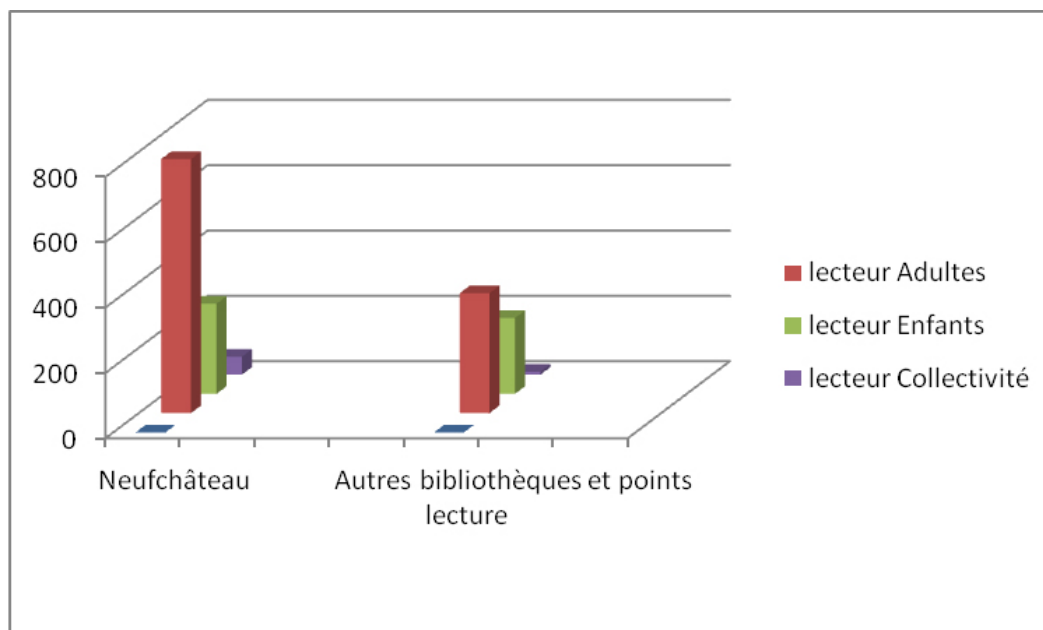
Le réseau des bibliothèques compte 1309 lecteurs soit une diminution de 23,7% par rapport à 2014.

Face à cette baisse importante, le réseau des bibliothèques développe de nouveaux supports afin de répondre aux attentes du lectorat et développer les publics (outils numériques, jeux vidéo, jeux de société).

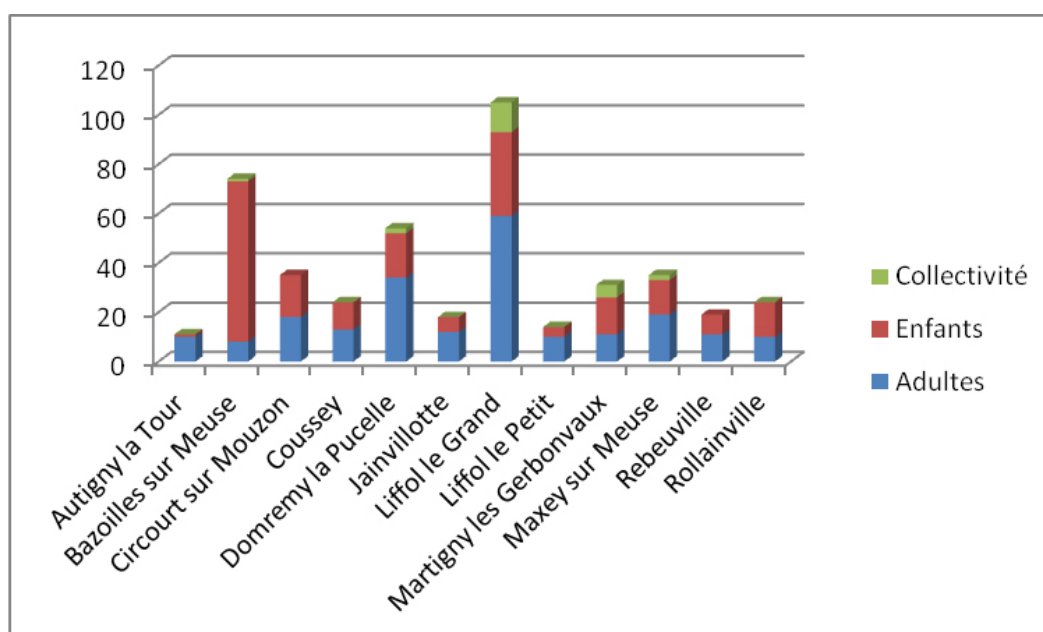
	Adultes	Enfants	Collectivité	Total
Autigny la Tour	10	1	0	11
Bazoilles sur Meuse	8	65	1	74
Circourt sur Mouzon	18	17		35
Coussey	13	11	0	24
Domremy la Pucelle	34	18	2	54
Jainvillotte	12	6	0	18
Liffol le Grand	59	34	12	105
Liffol le Petit	10	4	0	14
Martigny les Gerbonvaux	11	15	5	31
Maxey sur Meuse	19	14	2	35
Rebeuville	11	8		19
Rollainville	10	14	0	14
Neufchateau	538	278	49	865
total	753	485	71	1309

La bibliothèque « tête de réseau » comptabilise 66% des lecteurs

La répartition des lecteurs Neufchâteau et hors Neufchâteau



La répartition des inscrits par commune (hors Neufchâteau) :



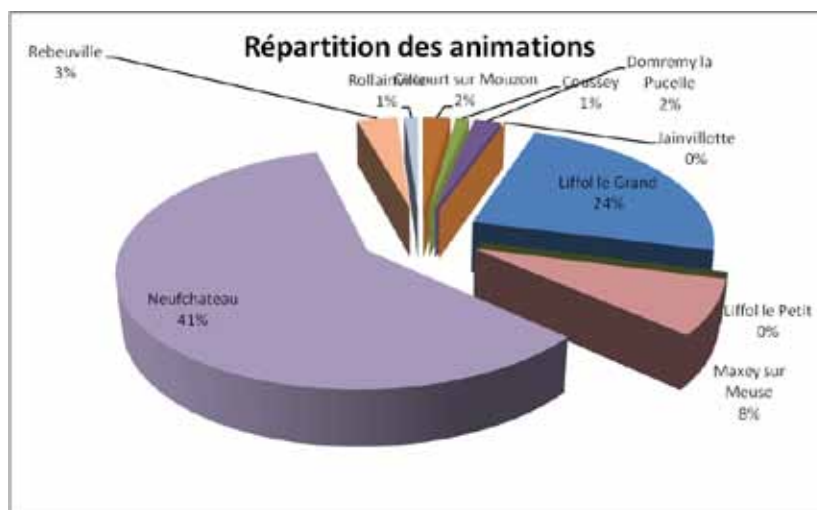
LES ANIMATIONS

Chaque année, le réseau propose un programme d'actions (théâtre, lecture, musique, art plastique) ponctué par deux temps forts : Les « Rencontres avec... » et le printemps des poètes / semaine de la Langue Française.

L'action culturelle proposée par le réseau permet de valoriser les collections, toucher de nouveaux publics et se faire l'écho de l'actualité ou de manifestation nationale ou départementale.

	Les Animations			
	Heure du Conte	Rencontre	Autres	Total par Bibliothèque
Autigny la Tour				
Bazoilles sur Meuse				
Circourt sur Mouzon	1	1		2
Cussey		1		1
Domremy la Pucelle	1	1		2
Jainvillotte				1
Liffol le Grand	6	1		7
Liffol le Petit				
Martigny les Gerbonvaux				
Maxey sur Meuse	5	1	1	7
Rebeuville	1	1	1	3
Rollainville		1		1
Neufchateau	24	8	19	51
total	40	17	21	78

Seules 41 % des animations ont lieu à Neufchâteau, 69 % des animations proposées par le réseau des bibliothèques ont lieu dans les autres communes de la CCBN.



En résumé :

Nombre d'inscrits : 1 309 inscrits dont 71 collectivités

Nombre de prêts : 52 268

Nombre d'animations : 78

Heures d'ouverture hebdomadaires : 93 h

L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école de musique intercommunale comporte trois lieux d'enseignements. Deux d'entre eux sont les anciennes écoles de musique municipales de Neufchâteau et de Liffol-le-Grand. Depuis la rentrée 2013, l'école intercommunale a proposé de nouveaux cours à Domremy-la-Pucelle. Cette ouverture de classes dans les nouveaux locaux permet d'offrir un service à la population plus proche sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau et ainsi optimiser les locaux existants.

L'école de musique intercommunale a mis en place un parcours d'apprentissage, défini dans le règlement intérieur. Ce parcours banalisé permet aux élèves de suivre une progression dans la discipline qu'ils ont choisie. Le parcours pédagogique met l'accent sur les pratiques collectives qu'elles soient vocales ou instrumentales.

LA REPARTITION TERRITORIALE DES ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Les 255 personnes physiques inscrites dans l'établissement se répartissent ainsi :

- 213 habitants de la CCBN,
- 42 extérieurs de la CCBN.

SITE DE NEUFCHÂTEAU		SITE DE LIFFOL-LE-GRAND / DOMREMY	
Habitants de Neufchâteau	93	Habitants de Neufchâteau	3818
Habitants de la CCBN(hors Neufchâteau)	74	Habitants de la CCBN(hors Neufchâteau)	18
Habitants hors CCBN	18	Habitants hors CCBN	14
TOTAL	185	TOTAL	70

Le site de Domremy accueille environ 5 élèves.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

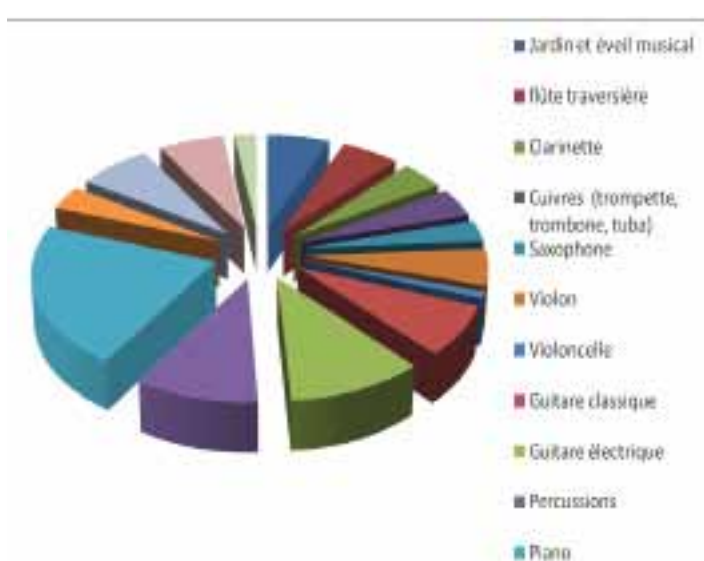
Lieu de créativité et d'innovation pédagogique, l'école de musique encourage de nouvelles formes d'expression artistique à travers la démarche pédagogique de l'équipe enseignante et des projets artistiques. L'équipe enseignante, composée de 16 professeurs et une directrice à mi-temps, conçoit et conduit des projets qui rayonnent bien au-delà de l'école de musique, permettant aux musiciens amateurs du territoire de s'épanouir pleinement en gardant toujours comme objectif principal l'intérêt pédagogique.

Une personne s'occupe à 80% de son temps du secrétariat de l'école de musique intercommunal et un agent d'entretien vient compléter l'équipe.

LES EFFECTIFS DANS LES CLASSES DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école de musique intercommunale accueille un grand nombre d'élèves sur les trois sites d'enseignement. Les élèves se répartissent ainsi dans les différentes classes :

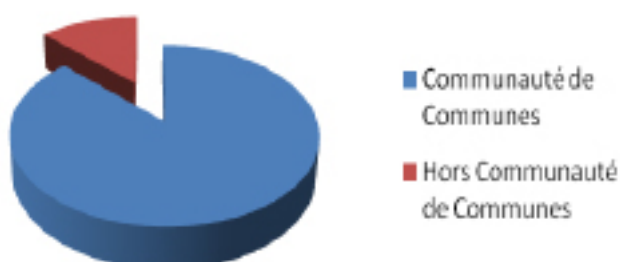
Disciplines	Elèves
Jardin et éveil musical	17
Flûte traversière	16
Clarinette	12
Cuivres	12
Saxophone	9
Violon	15
Violoncelle	3
Guitare classique	21
Guitare électrique	30
Percussions	27
Piano	59
Technique vocale	10
Chœur Maialis	20
Chorale adulte	18
Chorale ados	6
Total	275



A noter : certains élèves sont inscrits dans plusieurs disciplines.

Origine géographique des élèves	Nbre d'élèves
Communauté de Communes	213
Hors Communauté de Communes	42
Total	255

Répartition des élèves



LES ANIMATIONS DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école de musique est aussi un lieu de diffusion, qui permet de mettre en valeur le travail des élèves et professeurs. Au sein de son auditorium ou sur d'autres scènes de la Communauté de Communes, des concerts et auditions y sont programmés. Des partenariats avec les acteurs culturels du territoire permettent de proposer des formes variées qui allient parfois d'autres disciplines. En 2015, ce sont **40 concerts, auditions et master class** qui ont été proposés dans différentes communes de la CCBN (7 communes différentes). et **10 partenariats** avec les acteurs du territoire qui ont été programmés

2.4.5 LES PARTENARIATS DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

- **Les partenaires institutionnels nationaux**

Un des principaux partenaires est l'**Education nationale**, avec laquelle l'Ecole de musique met en place des interventions en milieu scolaire. Deux enseignants de l'école de musique se rendent régulièrement dans les écoles maternelles et primaires afin d'apporter leurs compétences aux projets souhaités par les professeurs des écoles. La mise en œuvre de ces projets aboutit fréquemment à une production sur scène devant les familles. Certaines classes travaillent autour du projet « Domremy en mai » et produisent leur travail lors de cet évènement.

- **Les partenaires institutionnels régionaux et départementaux**

Un des partenaires institutionnels de l'école de musique est **Vosges Arts Vivants**. L'école de musique bénéficie du prêt du marimba et des structures Baschet appartenant au parc instrumental départemental. Vosges Arts Vivants est aussi conseiller en matière d'organisation des écoles de musique et l'EMI du Bassin de Neufchâteau bénéficie de l'aide et du soutien de VAV pour l'élaboration du projet d'établissement, en lien avec le projet culturel de territoire qui doit être finalisé en 2016.

Autre partenaire institutionnel de premier plan, le **Conseil départemental des Vosges** est présent sur les sites de Grand et de Domremy-la-Pucelle. L'école de musique travaille en partenariat avec ces deux sites pour proposer des concerts et des animations ponctuelles. Le **Conservatoire régional du Grand Nancy** est également un partenaire de premier plan. Des professeurs y sont régulièrement présents dans le cadre de formations continues. Cette année, un projet de concert commun des classes de violoncelles a vu le jour et a abouti lors de plusieurs auditions des classes.

Le **CEFEDM de Lorraine** et l'**INECC- Mission Voix Lorraine** sont aussi des partenaires de l'école de musique qui propose ses locaux pour l'organisation de stages départementaux ou régionaux.

- **Les partenaires institutionnels locaux.**

Au niveau local, un partenariat important est établi avec le Trait d'Union, dont la salle est mise à disposition régulièrement pour les spectacles de l'école de musique. Du matériel est régulièrement prêté selon les besoins des spectacles de chacun.

Plusieurs associations de la ville de Neufchâteau ont déjà fait appel à l'école de musique afin d'établir des partenariats visant à promouvoir leurs actions. C'est le cas, pour cette année, du comité de jumelage de la ville de Neufchâteau, et de l'association de quartier de Noncourt.

Chaque année également, le CCAS convie l'école de musique pour les « concerts de paliers » dans les immeubles gérés par Vosgélis. Il a également sollicité l'EMI pour animer le repas de Noël solidaire en décembre.

Parmi les services de la CCBN, les bibliothèques sont aussi au nombre des partenaires privilégiés de l'école de musique. De nombreuses animations sont réalisées chaque année en partenariat dans le cadre des ateliers conte ou dans le cadre de spectacles spécifiques. Les spectacles sont délocalisés dans plusieurs antennes des bibliothèques afin de toucher un public le plus large possible.

Un partenariat se développe également avec l'harmonie municipale de Neufchâteau. A plusieurs reprises durant l'année, les élèves et les professeurs de l'école de musique se sont retrouvés auprès des musiciens de cette formation dans le cadre de projets communs : concert, enregistrement. Cette collaboration devrait se renforcer dans les années à venir. A la demande de la maison de retraite du Pont du Gué de Liffol-le-grand, un partenariat a été développé afin de permettre aux résidents de chanter en chorale sous la direction d'un professeur de l'école de musique.

Les quatre maisons de retraite du territoire bénéficient régulièrement de petites auditions des classes d'instruments de l'école de musique. Deux temps forts ont lieu à Noël et lors de la fête de la musique. Entre ces deux périodes, les résidents ont pu bénéficier de petits concerts réguliers donnés par les différentes classes de l'EMI, notamment une séance de chants avec les musiciens de l'EMI dans le cadre de la semaine nationale « Chantons à tout âge ».

Plusieurs communes de la Communauté de communes ont fait appel à l'école de musique pour des animations ponctuelles : Domremy-la-Pucelle pour le festival « Domremy en mai » et la fête de la musique, Liffol-le-grand pour la fête de la musique, Neufchâteau pour le concert des professeurs, Chermissey pour le concert de Noël...

LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Depuis 2015, les classes travaillent par demi-année, ce qui permet aux intervenants de monter des projets de plus grande envergure. Les enseignants de l'école de musique interviennent ainsi dans plus de trente classes sur le territoire de la Communauté de Communes, faisant bénéficier un grand nombre d'enfants d'une pratique artistique autour de la musique.

En plus des séances réalisées à partir des projets des professeurs des écoles par les intervenants, les professeurs de l'école de musique intercommunale se rendent chaque année dans les écoles maternelles et primaires du territoire pour présenter les instruments de musique.

Interventions au premier trimestre :

- Frebécourt : primaire : 1 classe ;
- Neufchâteau : primaire Pagnol : 4 classes ;
- Pompierre : primaire : 2 classes ;
- Maxey-sur-Meuse : primaire : 1 classe.
- Neufchâteau : maternelle Louise Michel : 1 classe.

Interventions au deuxième trimestre :

- Midrevaux : primaire : 2 classes, maternelle : 1 classe ;
- Neufchâteau : primaire Pagnol : 2 classes + CLIS ;
- Liffol-le-Grand : maternelle : 3 classes, primaire : 3 classes.
- Liffol-le-Grand : primaire cycle 3 : atelier percussions : 2 classes.

Interventions au troisième trimestre :

- Neufchâteau : primaire Pagnol : 2 classes ;
- Neufchâteau : primaire Pergaud : 2 classes ;
- Neufchâteau : maternelle Rostand : 1 classe ;
- Neufchâteau : maternelle Louise Michel : 3 classes ;
- Mont-lès-Neufchâteau : 2 classes.

Soit un total de 30 classes de la Communauté de Communes qui ont reçu une approche et une découverte de la musique par des enseignants spécialisés.

En résumé :

Nombre d'inscrits : 255 élèves

L'Équipe : 16 enseignants / une directrice à mi-temps et une secrétaire

Entretien : une personne à 40%

Nombre d'animations : 40

EDUCATION ARTISTIQUE ET ACTIONS CULTURELLES

La politique culturelle de la Communauté de Communes accorde une place importante à l'éducation artistique. Le territoire dispose d'une convention tripartite avec la DRAC et l'éducation nationale concernant l'éducation artistique dans le cadre d'un PTEA qui va être transformé en CTEA, nouveau dispositif mis en place par le Ministère de la Culture. A ce titre, la collectivité propose à l'ensemble des écoles du territoire de participer à des classes culturelles, ateliers de pratiques artistiques et ateliers environnement. Menant un travail très étroit avec l'Education Nationale, un appel à projet est lancé chaque année auprès des écoles du territoire. Chaque enseignant intéressé nous fait alors connaître les intentions de projet qui se concrétisent ensuite à la rentrée. Le programme d'actions envoyé aux écoles primaires proposent ::

- Des projets d'éducation musicale (intervention Dumiste) : voir ci-dessus
- Des classes culturelles/ateliers de pratiques artistiques autour de Domremy en Mai
- Des actions pédagogiques et artistiques autour des sites de Grand et de la Maison Natale de Jeanne d'Arc
- Des ateliers art et environnement

Concernant le second degré, l'appel est lancé par l'Inspection Académique et est envoyé directement aux établissements. En 2014/ 2015, deux ateliers de pratiques artistiques ont eu lieu dans le second degré



LES ACTIONS « PREMIER DEGRE » : 181 élèves concernés par les ateliers et classes culturelles

Classes Culturelles (voir détail ci-dessous) : 63 élèves

Ecole	Classe	Projet	Budget	Participation CCBN	Participation DRAC
Bazoilles sur Meuse 20 élèves	CE1/CE2 Mme Houard	Nuées : réalisation d'oiseaux à partir de matériaux de récupération	1762€	658€	1104€
Soulosse sous Saint Elophe 19 élèves	CE1/CE2 Mme Bernard		1762€	658€	1104€
Martigny les Gerbonvaux 24 élèves	CM1/CM2 C.Nordman	Les élèves ont réalisé des poilus en papier mâcher.	1067€	457€	460 €

Atelier arts et environnements : 56 élèves

Ecole	Classe	Projet	Budget	Participation CCBN	Participation CD	Autre
Landaville 19 élèves	Mme Lecomte	La biodiversité de mon village	1635€	762,62€	762,62€	100€ (école)
Martigny 19 élèves	Mme Sery	Cherche et trouve l'eau dans ton village	1460,5€	355,1€	715,25€	390,15€(agence de l'eau)
Liffol 18 élèves	M. Aubertin	Le réchauffement climatique	1826,4€	438,20€	800€	588,20€

Projet Chant : 62 élèves

Ecole	Classe	Projet	Participation CCBN
Midrevaux 62 élèves	Astrid	Chant du monde	Intervention heures Dumiste de l'Ecole de Musique Intercommunale

LE SECOND DEGRE : ATELIER TOUT PUBLIC

Neufchâteau

Atelier tout public

Nombre de participants : 15

Artistes : Michel-Jean Thomas

Le projet : Les visages d'Antigone

L'atelier permet aux participants d'approcher les techniques vocales et le travail d'acteur ainsi qu'une expérience de la scène.

Les élèves se sont produits au mois de mai dans la cadre du Forum des arts

**Liffol le Grand**

Atelier Collège :

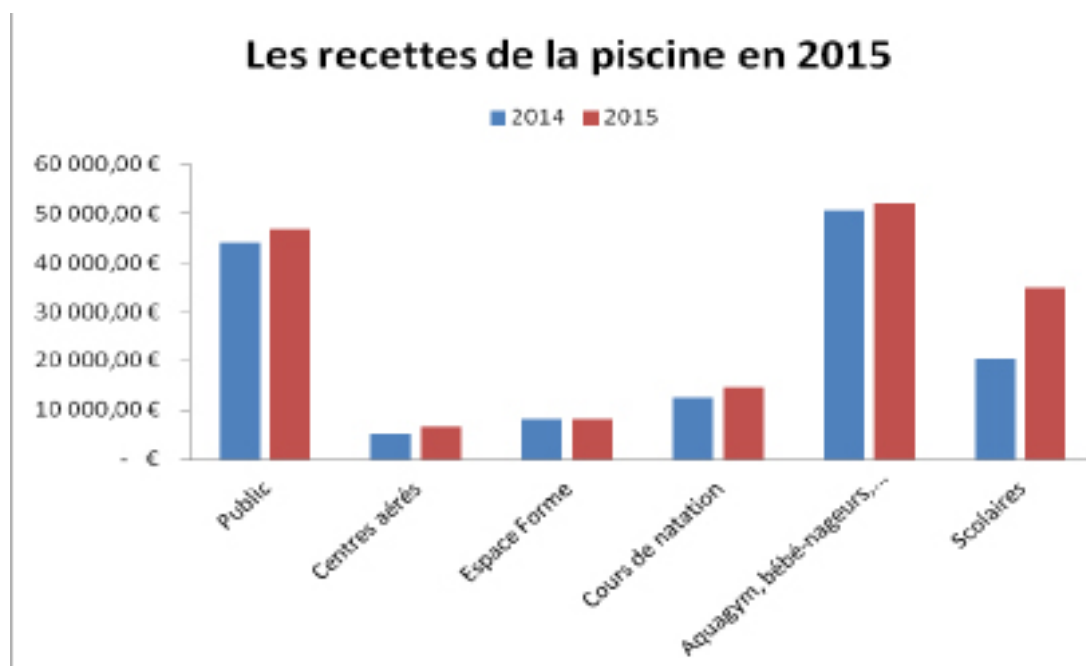
Nombre de participants : 20

Artistes : Emmanuel Bémer / Etienne Guillot

Les élèves ont créé des chansons et interprété celles d'Emanuel BEMER. Cet atelier a permis à l'élève d'être l'auteur de son discours en recréant les standards de la chanson française vus par le prisme d'Emanuel BEMER à travers des langues Etrangères, entre autres.

Les élèves se sont produits lors du spectacle d'Emmanuel Bémer programmé dans la saison 2014/2015 du Trait d'Union

Les établissements du second degré sur le territoire de la Communauté de Communes ayant des difficultés à financer la part établissement qui leur incombe, la Communauté de Communes prend à sa charge la moitié de la part établissement à compter de la rentrée scolaire 2014/ 2015. Le financement des ateliers de pratiques artistiques premier degré est pris en charge par la CCBN. (575€ par atelier).



La CCBN prend en charge le transport scolaire des élèves du primaire et de la maternelle des écoles de la CCBN pour un **coût de 16 989 Euros**.

Cinq Clubs résident aussi à la piscine, le plus important le Club Nautique Neufchâteau (190 licenciés), suivi du Club AJAL (90 licenciés), le Club de Plongée (63 licenciés), le Club de Water-polo (40 licenciés), le Club Adultes (30 licenciés). Les mises à disposition des Clubs représentent 23h45 par semaine. La piscine est aussi mise à disposition pour les Pompiers et les Gendarmes de Neufchâteau deux fois par semaine avant 8h. La piscine est occupée de 7h à 22h du lundi au samedi, ainsi que le dimanche matin.

Globalement, les dépenses de fonctionnement de la piscine s'élève à **561 441€**, elles ont diminué de **4.7 %**, tandis que les recettes de fonctionnement sont de **216 047€**. Le déficit de fonctionnement s'est établi donc en 2015 à **345 394€** contre **390 439€** en 2014, soit une baisse de 11.5%.

En 2015, il faut noter que la CCBN a réalisé la 3ème et dernière tranche des travaux de restructuration de la piscine. Cette dernière tranche a consisté à rénover entièrement l'enveloppe de la piscine pour en assurer une parfaite étanchéité thermique. La toiture a été entièrement reprise notamment au dessus du hall bassin et les baies vitrées changées. L'accessibilité au niveau des pédiluves a été réalisée ainsi que la nécessaire remise en peinture des vestiaires et des façades extérieures (travaux réalisés en 2016 en raison des intempéries). Ces travaux d'un montant de 451 456€HT ont été financés par le Conseil Général des Vosges et la Région Lorraine à hauteur de 38%.



PLANNING OCCUPATION PISCINE PERIODE SCOLAIRE																
	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H	20H	21H	22H	
JOURNÉE																
MARDI																
MERCREDI																
JEUDI																
VENDREDI																
SAMEDI																
DIMANCHE																

PUBLIC

SCOLAIRES (SECONDAIRES ET PRIMAIRES)

AQUAGYM

LÉGENS/PALMES/BIBES NAGEURS/CANOTIERS

ASSOCIATIONS (JUNIOR/ADULTES/MAÎTRES-POLO/ADULTES/MAILL)

LE COSEC

Le COSEC de Neufchâteau est composé de deux salles omnisport essentiellement occupé par les clubs résidents et les écoles de Neufchâteau (la ville de Neufchâteau prend en charge le transport) ainsi que les établissements secondaires de la ville. Ce sont au total 16 associations et clubs sportifs locaux qui fréquentent le COSEC.



Le budget de fonctionnement du COSEC est de **165 156€** en 2015.

OCCUPATION SCOLAIRES (en heures par semaine)	Grande salle	Petite salle	TOTAL
Collège Jeanne d'Arc	6,5		6,5
Lycée Pierre et Marie Curie	4		4
SEP Haut de Bellieu	5		5
Primaire Jeanne d'Arc	2		2
Ecole Jaurès	6	3	9
Ecole Pagnol	3		6
Ecole Pergaud	6	10	10
TOTAL	29,5	13	42,5

OCCUPATION CLUBS ET ASSOCIATIONS (en heures par semaine)	Grande salle	Petite salle	TOTAL
Pompiers	9	0	9
Amicale de l'Hôpital	2	0	2
Amicale des gendarmes	3	0	3
Roller club	3,5	2,5	6
Handball Club Néocastrien	12,5	0	12,5
Club de Radiomodélisme	2	0	2
Tennis Club de Neufchâteau	2,5	1,5	4
Club d'Athlétisme	2,5	6	8,5
Red Eagles (multi-sport)	3	0	3
Néobad	0	5	5
Archers	0	2	2
AGAN	0	1	1
MCL badminton	0	2,5	2,5
Football Club Neufchâteau-Liffol	6,5	9	15,5
MCL Multisport	0	2	2
Volley club	0	2	2
TOTAL	46,5	33,5	80
TOTAL GENERAL	70,5	53,5	124

Le tableau ci-dessus fait apparaître une occupation hebdomadaire en période scolaire de 124 heures sur les deux salles, sans compter les réservations ponctuelles pour les compétitions notamment les samedis et dimanches.

LE GYMNASSE DE LIFFOL LE GRAND

Le gymnase de Liffol le Grand a lui aussi été transféré au 1er janvier 2013 à la CCBN. Le personnel d'entretien est mis à disposition par la commune de Liffol le Grand. Le budget de fonctionnement du gymnase s'établit à 23 087€ pour 2015.

Occupants	OCCUPATIONS (en heures par semaine)
Collège Fixary	17,5
Ecoles de Liffol le Grand	8
AFPIA	5,5
UNSS	3
ASSN Basket	13,5
ASL Coussey-Greux	3
MCL Badminton	5
Art et Equilibre	2
POMPIERS	3,5
Foot de Grand	4
Club de Rugby (Neufchâteau)	2
TOTAL	67

Ce tableau ne tient pas compte de l'occupation des compétitions organisées par le Basket.

LES TERRAINS DE TENNIS :

Les terrains de tennis de Neufchâteau (5 courts dont 2 couverts), Liffol le Grand (2 courts) et de Circourt sur Mouzon ont été transférés au 1er janvier 2013.

LES TERRAINS DE FOOTBALL :

Les terrains de Football de Coussey et d'Autreville sont des équipements communautaires à la suite de la fusion des communautés de communes du Pays de Jeanne et du Pays des Côtes et de la Ruppe.

En 2015, la CCBN a réalisé les travaux de construction des vestiaires de Coussey. Avec près de 200 licenciés, le club de Coussey-Greux ne pouvait plus envisager son développement dans son vieux vestiaire préfabriqué. Les élus de la CCBN ont donc pris la décision de démolir et reconstruire de nouveaux vestiaires répondant aux normes en vigueur sur le même emplacement.



Les anciens vestiaires avant leur démolition



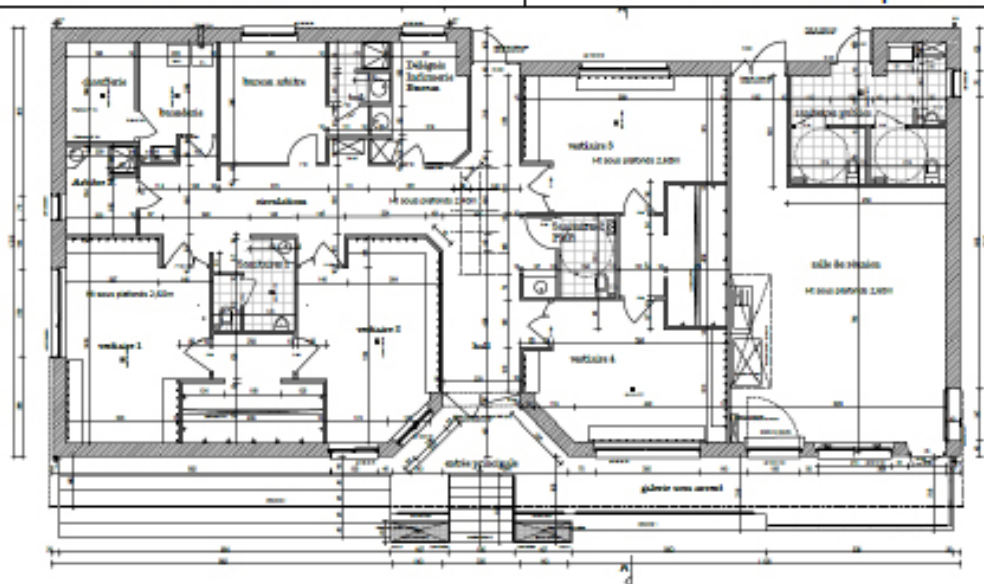
Les nouveaux vestiaires



Une salle de douche.



Des circulations spacieuses.



Le club-house est destiné à organiser des moments de convivialité entre les membres du club



L'inauguration des vestiaires a eu lieu le 17 octobre 2015 en présence de nombreux officiels.

L'ensemble de l'opération a coûté 375 738€ HT financé à 75% par les subventions du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat et de la Fédération Française de Football dans le cadre du programme d'accompagnement à l'Euro 2016.